

## La violence démaquillée - dossier sur la désinformation statistique

Cette chronique de Père pour toujours Genève est la première partie d'un texte intitulé Unisexe la violence écrit par Gilbert Claes et de Pierre Tremblay de l'association québécoise «l'Après-Rupture ».

Ce texte est une réponse à un article parue dans La Gazette des femmes<sup>1</sup> de novembre-décembre 2005 dont le communiqué de presse indique que le discours sur la symétrie de la violence conjugale entre les hommes et les femmes serait le nouveau discours à la mode et que :

*« Jusqu'à maintenant, on a été très pro-victime, mais il faut passer à une nouvelle étape : s'occuper des femmes agresseuses et lancer le débat du "comment s'en occuper" », affirme Manon Monastesse. « En fait, il y a une difficulté à parler des femmes violentes, même dans les milieux d'intervention, parce qu'on craint que cela soit récupéré par d'autres groupes. »*

*Vanessa Watremez, présidente de l'organisme français Association d'interventions, de recherches et de lutte contre la violence dans les relations lesbiennes et à l'égard des lesbiennes, renchérit : « Si la violence des femmes est restée longtemps taboue, c'est parce que nous savions qu'elle pouvait être réinterprétée à mauvais escient et devenir une arme contre toutes les femmes. Les craintes se vérifient concrètement aujourd'hui à travers l'usage que les masculinistes font de ce phénomène. »*

Nous avons décidé de publier ce texte, parce qu'il soulève des questions méthodologiques et théoriques importantes sur la question de la violence conjugale.

### Unisexe, la violence?

*La violence envers les femmes, un paradigme usé? La lecture des articles de la Gazette des femmes est pour nous une source de transpiration. Nous avons voulu cette fois vérifier l'exactitude des chiffres avancés par les tenantes de la bonne ligue du vieux poil. Nous sommes allés à la source, à moins qu'elles contestent la neutralité de l'Institut de la statistique Québec..... Nous remercions M. Denis Laroche de nous avoir éclairés sur la violence au Canada et le Québec.*

### **Rideau, svp. Acte I**

Le numéro de novembre-décembre de la Gazette des femmes présente un dossier sur la violence conjugale. Diane Lavallée, présidente du Conseil du statut de la femme, situe ainsi l'enjeu de cette intervention : « *Entre l'exagération du phénomène de la violence des femmes envers leur conjoint et son déni, où se trouve la vérité?... En ne nous appropriant pas ce dossier, nous laissons le champ libre aux personnes qui récupèrent les statistiques de façon erronée.* » (Gazette des femmes, p. 14

Le Conseil du statut de la femme introduit humblement ce dossier comme « **LA** » référence en termes de vérité rigoureuse sur les statistiques de la violence conjugale. C'est ce que nous allons vérifier.

Après l'entrée en matière habituelle sur la bonne, la pétroleuse et les mécréants, l'article signé par Andrée Poulin plonge immédiatement au cœur de la question avec la section intitulée « *Guerre de chiffres* ». Dans le premier paragraphe, citant une étude de l'Institut de la statistique du Québec, Mme Poulin affirme avec aplomb que « *le taux de prévalence sur cinq ans de la violence conjugale de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint s'établit à 67 % chez les femmes et à 62 % chez les hommes, au Québec.* » . ( p.16). Ainsi, selon la Gazette des femmes, la majorité des femmes (62 %) du Québec seraient violentes. Cela a toutes les apparences d'une nette exagération. Une vérification s'impose.

Dans le rapport La violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada, 1999 (p. 221), on y lit que « le taux de prévalence sur cinq ans de la violence conjugale de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint s'établit à 67 ‰ (165 900) chez les femmes et à 62 ‰ (139 000) chez les hommes, au Québec »<sup>2</sup>. Il se confirme que les taux de 67 % et de 62 % rapportés par la Gazette des femmes sont une exagération. Il semble que la Gazette des femmes ne sait pas faire la distinction entre un pourcentage (%) et un taux pour 1 000 (‰). C'est ce qui s'appelle partir du mauvais pied quand on veut faire étalage de son « *expertise* » en statistiques.

À la page 18, la Gazette des femmes cite encore des chiffres de l'Institut de la statistique du Québec. Vérification faite, aucun accroc apparent dans l'exactitude des nombres ou des proportions, jusqu'au passage suivant : « *Autre différence sérieuse : 34 % des femmes avouent que la peur du conjoint a joué dans leur décision de ne pas faire appel à la police.* » (p. 18). Une autre exagération! Voici ce que représente vraiment ce chiffre de l'ISQ , (tableau 8.4 , p. 191)<sup>3</sup> : parmi les femmes qui n'ont pas signalé la violence subie à la police au Québec, la proportion de celles qui ont donné comme raison « *la peur du conjoint* » atteint 34 % dans le groupe particulier de celles qui ont été victimes de violence grave au cours des cinq années précédant l'enquête.

La proportion des femmes qui ont mentionné « *la peur du conjoint* » est de 23 % chez l'ensemble des femmes au Québec qui n'ont pas signalé la violence subie à la police. Il est en outre facile de déduire que, sur le total des femmes victimes de violence conjugale au Québec au cours des cinq années précédant l'enquête, c'est-à-dire en incluant celles qui ont signalé à la police et celles qui ne l'ont pas fait, la proportion de celles qui ont mentionné « *la peur du conjoint* » comme raison pour ne pas avoir signalé l'incident à la police est de 16,2 % (26 900 sur 165 900), soit moins de la moitié de la proportion mentionnée de façon erronée dans l'article de la Gazette des femmes.

Enfin, procédé subtilement retors, il n'est écrit nulle part dans ce paragraphe que toutes les statistiques qui y sont présentées, à l'exception de la statistique erronée de 34 % dont nous venons de parler, s'appliquent à l'ensemble du Canada et portent sur la période de cinq ans précédant l'enquête (tableau 5.1, p. 92)<sup>4</sup>. Énumérer pêle-mêle des chiffres n'est pas acceptable en analyse statistique. Si jamais une « *intervenante* » en mal de sensationnalisme avance que 72 600 femmes victimes de violence conjugale ont reçu des soins à l'hôpital au Québec en 1999, on saura quelle est l'origine ce canular.

S'il y a une leçon à tirer de cette première vérification, c'est qu'il faut toujours aller à la source pour s'assurer de la véracité et de l'authenticité des chiffres que cite le Conseil du statut de la femme sur la prévalence de la violence conjugale, car la « *récupération erronée* » des chiffres y sévit de manière endémique.

Gilbert Claes, Pierre Tremblay

<sup>1</sup> [http://www.gazettedesfemmes.com/communiqué/?F=nov\\_dec2005&rub=1](http://www.gazettedesfemmes.com/communiqué/?F=nov_dec2005&rub=1)

<sup>2</sup> [http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/ViolenH\\_F-2.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/ViolenH_F-2.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/ViolenH\\_F-3.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/ViolenH_F-3.pdf).

<sup>4</sup> [http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/ViolenH\\_F-2.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/ViolenH_F-2.pdf).

## Partie II

### Falsification de la discussion du documentaire Pied-de-biche à Dussault Débat

Après avoir cité de façon inexacte des statistiques sur le taux de prévalence sur cinq ans de la violence conjugale au Québec et au Canada, l'article de la Gazette des femmes se livre à une autre distorsion flagrante de la réalité. Pour bien marquer sa désapprobation envers le documentaire Pied-de-biche portant sur la violence exercée par des femmes, produit par Rachel Verdon et Robert Favreau, et présenté à Télé-Québec, le 29 septembre 2005, la Gazette des femmes, au deuxième paragraphe de l'article intitulé « Unisexe la violence? », rapporte dans les termes suivants la discussion présentée dans le cadre de l'émission Dussault Débat

« *Quelques jours plus tard, Télé-Québec diffusait le documentaire Pied-de-biche à l'émission Dussault Débat. Dans l'échange qui a suivi, les six invités (chercheurs et praticiens) ont unanimement contredit la thèse du film selon laquelle les femmes sont aussi violentes que les hommes* » (Gazette des femmes, p. 16).

Quiconque a visionné le débat animé par Anne-Marie Dussault, suite au documentaire *Pied-de-biche*, est en mesure d'attester que cette information constitue une distorsion flagrante de la vérité.

Les six invités qui ont participé au débat animé par Anne-Marie Dussault étaient Rachel Verdon et Robert Favreau, co-réalisateurs de *Pied-de-biche*, ainsi que Louisiane Gauthier, François Lepage, Marie-Andrée Bertrand et Nathalie Villeneuve

De la part de la *Gazette des femmes*, affirmer que les deux co-producteurs se sont unanimement joints aux quatre autres invités à ce débat pour condamner la thèse du documentaire qu'ils ont co-produit n'est rien moins que la quintessence de la désinformation. Cette falsification flagrante de la réalité évoque la Chine maoïste au temps de la Révolution culturelle.

Le site de Télé-Québec présente ainsi la thèse du documentaire *Pied-de-biche* :

« À partir d'un fait divers, l'assassinat de Reena Virk par un groupe de jeunes filles à Vancouver, les deux réalisateurs ont voulu toucher un sujet tabou - la violence au féminin – et l'explorer sous différentes facettes : la violence psychologique dans l'exclusion exercée par les adolescentes envers une compagne, la violence de mère en fille, la violence de la femme envers son mari, les fausses accusations pour avoir la garde des enfants. On y entend des femmes violentes, des adolescentes victimes de cette violence, les hommes victimes de violence conjugale. La dernière partie du documentaire porte surtout sur les graves conséquences de la propension des tribunaux à presque toujours accorder la garde exclusive des enfants à leur mère. À qui la faute? Au féminisme pur et dur? Comment mettre à nue la réalité de la violence des femmes sans remettre en question tout un pan des acquis des femmes? »<sup>1</sup>

Le texte de présentation du documentaire *Pied-de-biche*, au verso de la pochette du DVD, est le suivant :

« On a beaucoup parlé de la violence des hommes mais qu'en est-il de la violence des femmes? Le documentaire *Pied-de-biche* interroge cette réalité qui semble vouloir se révéler au grand jour dans nos sociétés occidentales. La violence des femmes est-elle une véritable réalité? Les femmes peuvent-elles être violentes entre elles, avec leur conjoint ou encore avec leurs enfants? Cette violence est-elle un nouveau phénomène de société ou a-t-elle toujours été présente mais occultée? La violence des femmes existe. Elle est méconnue parce qu'elle est tenue dans l'ombre de l'image très médiatisée de la femme victime. En effet, comment les femmes peuvent-elles être des bourreaux si elles sont des victimes? Cette violence est ignorée car elle s'exerce surtout dans nos maisons auprès des hommes qui ne se plaignent pas et des enfants qui se taisent.

*Cette violence semble anodine mais elle ne l'est pas. Elle participe au domino de la violence sociale. Pied-de-biche se propose de lever le voile sur cette réalité »*

Voilà la thèse du documentaire présentée par les auteurs mêmes du documentaire. Ce texte indique clairement que la thèse du film consiste à présenter un sujet tabou, soit celui de l'existence de la violence des femmes. Le sujet abordé par Rachel Verdon et Robert Favreau est tellement tabou qu'on essaie immédiatement de détourner la question soulevée par le film et d'en poser une autre (qui n'est pas celle du documentaire) : « *Les femmes sont-elles aussi violentes que les hommes?* ».

La *Gazette des femmes* est enfermée dans un tel déni de cette réalité, à laquelle elle ne veut à aucun prix être confrontée (même si les journaux font état très régulièrement de faits divers impliquant des femmes violentes), qu'elle ne peut faire état de ce documentaire qu'au prix d'une double falsification : tout d'abord, falsifier le sujet même abordé par le documentaire et ensuite falsifier la teneur même du débat sur ce documentaire, par l'invention d'un soi-disant rejet unanime de la thèse du film par les six invités de l'émission Dussault Débat, parmi lesquels se trouvaient Rachel Verdon et Robert Favreau, co-producteur du film. Il faut ajouter qu'au moins deux des autres invités, soit Louisiane Gauthier et François Lepage, tous deux intervenants auprès de femmes et d'hommes violents, ont présenté une analyse très nuancée du problème de la violence de femmes, à laquelle le verdict partial et partisan de la *Gazette des femmes* ne rend pas justice. On est donc loin du soi-disant « rejet unanime » inventé de toute pièce par la *Gazette des femmes*.

Personne à la *Gazette des femmes*, ni dans son lectorat habituel, ne semble s'être rendu compte de cette « erreur » quant à l'unanimité du rejet du documentaire. Cet exemple illustre à quel point la *Gazette des femmes* et sa mouvance sont incapables d'appréhender la réalité de manière objective.

Pourtant dans les deux paragraphes suivant immédiatement le paragraphe cité au début du présent texte, la *Gazette des femmes* reprend des propos de Robert Favreau et de Rachel Verdon qui persistent à justifier avec courage le documentaire qu'ils ont produit :

« Le cinéaste Robert Favreau, qui cosigne le film avec Rachel Verdon, défend farouchement son point de vue en entrevue. « Les études américaines arrivent à la conclusion de la symétrie de la violence familiale depuis les années 1970. On cherche encore l'étude qui corrobore que les femmes sont très largement majoritaires comme victimes. Il n'y en a pas. Par rapport à la violence des femmes, nous avons un aveuglement consenti. [...] Changeons notre regard pour nous dire ; «Oui, nous sommes vraiment en train de devenir égaux dans nos parts de lumière, mais aussi dans nos parts d'ombre »

Et la coréalisatrice de renchérir : « Ici, au Québec, nous n'avons gardé que les chiffres de la victimologie féminine ».

En somme, entre « l'exagération » et le « déni », il semble que la *Gazette des femmes* ait considéré que les deux approches se complétaient l'une l'autre. Si la *Gazette des femmes* est incapable de rapporter fidèlement des données factuelles sur une émission de télévision ou sur des statistiques relatives à la prévalence de la violence conjugale au Québec ou au Canada, on a toutes les raisons de douter de sa capacité à présenter adéquatement les questions délicates relatives à la méthodologie des enquêtes sur la violence conjugale qu'elle aborde par la suite dans le même article.

<sup>1</sup> <http://www.telequebec.qc.ca/dussaultdebat/index.aspx?e=1>

## Partie III

### Une généralisation erronée...

Après avoir cité de façon inexacte des statistiques sur le taux de prévalence sur cinq ans de la violence conjugale au Québec et au Canada (voir Partie I), l'article « Unisexe la violence? », de la *Gazette des femmes*, entreprend de critiquer dans les termes suivants les Échelles des tactiques de conflit : « Le « père » de cet instrument si controversé est le sociologue Murray Straus, dont l'équipe a publié à la fin des années 1970 une étude hautement médiatisée sur la violence dans la famille. Selon cette grille d'analyse, les données sont récoltées par un sondage téléphonique sur la façon dont les couples règlent leurs conflits. Première limite de la méthodologie : le sondage téléphonique qui restreint la durée des réponses » (*Gazette des femmes*, p. 17).

En d'autres termes, dans cette section intitulée « *La recherche n'est pas neutre* », la *Gazette des femmes* présente comme une limite inhérente aux Échelles des tactiques de conflit le soi-disant fait que « selon cette grille d'analyse, les données sont récoltées par un sondage téléphonique ». Cette affirmation constitue une généralisation très largement inexacte quant au mode d'administration des Échelles des tactiques de conflit. En fait, la première grande enquête sur la violence dans la famille, soit le *National Family Violence Survey*, mené en 1975 aux États-Unis par Straus, Gelles et Steinmetz, où les Échelles des tactiques de conflit ont été utilisées pour la première fois auprès d'un échantillon de grande taille, a eu recours à des entrevues face-à-face<sup>1</sup>, contrairement à ce que laisse entendre l'article de la *Gazette des femmes*.

Plusieurs autres enquêtes, menées auprès d'échantillons représentatifs de grande taille (environ un millier de répondants ou plus en général), portant sur la violence entre conjoints, ont utilisé les Échelles des tactiques de conflit dans des entrevues face-à-face : c'est le cas, par exemple, de l'enquête longitudinale de Dunedin<sup>2</sup>, en 1993-94 et en 1998-99, de l'enquête longitudinale de Christchurch<sup>3</sup> en 2002, du *National Youth Study*, enquête longitudinale menée aux États-Unis en 1983, en 1986, en 1989 et en 1992<sup>4</sup>, de l'enquête longitudinale menée par Caetano et ses collaborateurs en 1995 et en 2000<sup>5</sup>, de l'enquête longitudinale menée par Giordano et ses collaborateurs en 1992<sup>6</sup>, de l'enquête longitudinale *Oregon Youth Study* menée sous la direction de Deborah Capaldi<sup>7</sup> (échantillon d'environ 200 répondants à risque élevé évalués à l'âge de 17-20 ans et à l'âge de 20-23 ans, ainsi que leur

partenaire, sur le sujet de la violence conjugale) et d'une étude publiée récemment par Amy M. Smith Slep et Susan G. O'Leary<sup>8</sup>. Cette liste ne prétend en aucune façon être exhaustive et une recherche systématique pourrait y ajouter plusieurs exemples.

Les entrevues face-à-face sont également le mode d'administration des Échelles des tactiques de conflit dans les enquêtes sur la prévalence de la violence conjugale réalisées par le programme *Demographic and Health Surveys* (DHS) dans les cinq pays suivants<sup>9</sup>: Cambodge (2000), Colombie (2000), la République Dominicaine (2002), Haïti (2000), et Nicaragua (1998). C'est aussi le cas pour les enquêtes réalisées entre 2000 et 2003 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dans les 10 pays suivants<sup>10</sup> Brésil, Bangladesh, Éthiopie, Serbie et Monténégro, Thaïlande, Tanzanie, Japon, Namibie, Pérou et Samoa. À ces dix pays s'ajoute la Nouvelle-Zélande<sup>11</sup>.

Il serait facile de faire plusieurs ajouts à cette liste, car un grand nombre des enquêtes réalisées auprès d'échantillons de couples en thérapie conjugale, qui ont utilisées les Échelles des tactiques de conflit, ont eu recours également aux entrevues face-à-face, notamment au département de psychologie de l'université de New York à Stony Brook, avec des chercheurs comme K. Daniel O'Leary, Dina Vivian, Jennifer Langhinrichsen-Rohling ou Michele Cascardi, ou au Marriage and Family Development Laboratory de l'université de Californie à Los Angeles avec des chercheurs comme Thomas N. Bradbury et Erika Lawrence (publications disponibles à l'adresse suivante :

<http://marriage.psych.ucla.edu/abstracts.asp#>

Par ailleurs, les nombreuses enquêtes sur la violence dans les relations amoureuses (*dating relationships*) sont typiquement menées auprès de groupes d'étudiants (il s'agit le plus souvent de « *convenience samples* » , c'est-à-dire d'échantillons non représentatifs) dans des établissements de niveau universitaire ou collégial et les questionnaires sont en général complétés par écrit par les répondants eux-mêmes. C'est le cas, par exemple, du projet *International Dating Violence Study*, constitué d'un consortium regroupant des chercheurs de 33 universités dans 17 pays de toutes les régions du monde, sous la coordination de Murray Straus<sup>12</sup>, avec un échantillon combiné de 8 666 étudiants.

En fait, dans un document récent<sup>13</sup> sur les Échelles des tactiques de conflit, préparé pour publication prochaine dans le volume *Encyclopedia of Domestic Violence*, ouvrage à paraître en 2006, Murray A. Straus précise bien que les Échelles des tactiques de conflit peuvent être administrées de plusieurs façons :

« *The CTS can be administered in many ways, including in-person interview, telephone interview, self-administered questionnaire, and computer-administered questionnaire. Studies that compared in-person with telephone interviews have found equivalent results (Kennedy et al., 1991; Smith, 1989). A study comparing paper-and-pencil self-administered questionnaires to computer-administered questionnaires also found general equivalence (Hamby, Sugarman, & Boney-McCoy, 2005). There is also a picture-card version of the CTSPC for use with young children (Mebert & Straus, 2000)* ».

Aux yeux de toute personne impartiale, il ne fait aucun doute que le volume *Encyclopedia of Domestic Violence* constitue une référence beaucoup plus crédible que la Gazette des femmes à propos du mode d'administration des Échelles des tactiques de conflit.

Dans l'ensemble, les sondages réalisés par entrevue téléphonique ne constituent qu'une minorité du total des enquêtes et des études qui ont utilisé les Échelles des tactiques de conflit. On peut cependant noter que les enquêtes de Statistique Canada, qui ont recueilli des données sur la violence conjugale, ont été menées au moyen d'entrevues téléphoniques, qu'il s'agisse de *l'Enquête sur la violence envers les femmes* (EVEF) de 1993 ou de *l'Enquête sociale générale* (ESG) de 1999 ou de l'ESG de 2004. Mais c'est une erreur de croire ou de laisser croire que toute la recherche sur la violence conjugale a recours à la même approche que Statistique Canada.

En somme, la *Gazette des femmes* induit ses lectrices et le public en erreur quand elle affirme, à propos des Échelles des tactiques de conflit, que « *selon cette grille d'analyse, les données sont récoltées par un sondage téléphonique sur la façon dont les couples règlent leurs conflits* » . Cela n'est vrai que d'une minorité des enquêtes qui utilisent cet instrument de mesure de la prévalence de la violence conjugale. Comme chacun peut le vérifier et le constater, il s'agit d'une généralisation erronée de la part de la *Gazette des femmes*.

- <sup>1</sup>Murray A. Straus et Richard J. Gelles, « Societal Change and Change in Family Violence from 1975 to 1985 As Revealed by Two National Surveys », *Journal of Marriage and the Family*, 1986, p. 472  
<http://pubpages.unh.edu/~mas2/VB2.pdf>
- <sup>2</sup>Terrie Moffitt et Avshalom Caspi, *Findings About Partner Violence From the Dunedin Multidisciplinary Health Study*, U. S. Department of Justice, 1999, p. 3,  
<http://www.ncjrs.org/pdffiles1/170018.pdf>
- Voir également Terrie Moffitt, Avshalom Caspi, Honalee Harrington et Barry J. Milne, « Males on Life-course-persistent and Adolescent-limited Antisocial Pathways : Follow-up at Age 26 Years », *Development and Psychopathology*, vol. 14, 2002, p. 204.
- <sup>3</sup> David M. Fergusson, L. John Horwood et Lianne J. Woodward, « The Stability of Child Abuse Reports : A Longitudinal Study of the Reporting Behaviour of Young Adults », *Psychological Medicine*, , 2000, p. 8,  
<http://www.chmeds.ac.nz/research/chds/publications/2000/reports.pdf>
- <sup>4</sup>Barbara J. Morse, « Beyond the Conflict Tactics Scales. Assessing Gender Differences in Partner Violence », *Violence and Victims*, vol. 10, n° 4, 1995, p. 255.
- <sup>5</sup>Raul Caetano, Craig A. Field, Suhasini Ramisetty-Mikler et Christine McGrath, « The 5-year Course of Intimate Partner Violence Among White, Black and Hispanic Couples in the United States », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 20, n° 9, 2005, p. 1042.
- <sup>6</sup>Peggy C. Giordano, Toni J. Milhollin, Stephen Cernkovich, M. D. Pugh et Jennifer L. Rudolph, « Delinquency, Identity, and Women's Involvement in Relationship Violence », *Criminology*, vol. 37, n° 1, 1999, p. 23.
- <sup>7</sup>Deborah M. Capaldi et Lee D. Owen, « Physical Aggression in a Community Sample of At-Risk Young Couples : Gender Comparisons for High Frequency, Injury, and Fear », *Journal of Family Psychology*, vol. 15, n° 3, p. 428-429.
- <sup>8</sup>Amy Smith Slep et Susan G. O'Leary, « Parent and Partner Violence in Families with Young Children : Rates, Patterns, and Connections », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 73, n° 3, 2005, p. 437-438,  
<http://www.apa.org/journals/features/ccp733435.pdf>
- <sup>9</sup>Sunita Kishor et Kiersten Johnson, *Profiling Domestic Violence. A Multi-country Study*, ORC Macro, 2004, p. 5,  
<http://www.measuredhs.com/pubs/pdf/OD31/OD31.pdf>
- <sup>10</sup>Claudia Garcia-Moreno, Henrica A. F. M. Jansen, Mary Ellsberg, Lori Heise et Charlotte Watts, *WHO Multi-country Study on Women's Health and Domestic Violence Against Women*, World Health Organization , 2005, p. 14-15,  
[http://www.who.int/entity/gender/violence/who\\_multicountry\\_study/Introduction-Chapter1-Chapter2.pdf](http://www.who.int/entity/gender/violence/who_multicountry_study/Introduction-Chapter1-Chapter2.pdf)
- <sup>11</sup>Janet Fanslow et Elizabeth Robinson, « Violence Against Women in New Zealand : Prevalence and Health Consequences », *The New Zealand Medical Journal*, vol. 117, n° 1206, 2004, p. 2-3,  
<http://www.nzma.org.nz/journal/117-1206/1173/content.pdf>
- <sup>12</sup>Murray A. Straus, *Cross Cultural Reliability and Validity of the Revised Conflict Tactics Scales*, paper presented at the XVI World Meeting of ISRA, Santorini, Greece, September 18-22, 2004, p. 2,  
<http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS42-ID42.pdf>
- <sup>13</sup>Murray A. Straus, *The Conflict Tactic Scales*, p. 3-4, A slightly shortened version will be published in Nicky A. Jackson, editor, *Encyclopedia of Domestic Violence*, Routledge/Taylor & Francis, 2006,  
<http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS44G.pdf>

## Partie IV

### Une inférence fallacieuse...

La partie précédente (Partie III) démontre que la *Gazette des femmes* se livre à une généralisation erronée en affirmant, à propos des Échelles des tactiques de conflit que « *selon cette grille d'analyse, les données sont récoltées par un sondage téléphonique sur la façon dont les couples règlent leur conflits* ». La suite montre qu'une fois parti sur une aussi mauvaise pente, il est difficile de s'arrêter en chemin.

Ainsi, prenant pour acquis que les Échelles des tactiques de conflit ont recours aux sondages téléphoniques, le texte de l'article de la *Gazette des femmes* se poursuit avec la curieuse inférence suivante : « *première limite de la méthodologie : le sondage téléphonique qui restreint la durée des réponses* » (Gazette des femmes, p. 17). En d'autres termes, l'article de la *Gazette des femmes* semble vouloir laisser entendre que les Échelles des tactiques de conflit, étant limitées à des enquêtes téléphoniques, ne peuvent recueillir suffisamment d'informations pour bien décrire le phénomène de la violence conjugale. Comme le montre la Partie III de ce dossier, il n'y a aucun rapport de nécessité entre les Échelles des tactiques de conflit et le recours aux entrevues téléphoniques. La présumée limite que l'article de la *Gazette des femmes* semble vouloir imputer aux Échelles des tactiques de conflit en faisant référence aux restrictions quant à la « durée des réponses » relève tout simplement de la pure fiction.

En fait, ce n'est pas la « durée des réponses » qui peut constituer une limite dans le cas des sondages téléphoniques, comme l'affirme de façon erronée l'article de la *Gazette des femmes* (typiquement dans les questionnaires d'enquête, il s'agit de questions à choix multiples où le répondant doit choisir entre a, b, c, ou 1, 2, 3, etc.; les réponses sont donc très brèves), mais bien le nombre de questions que peut comporter le questionnaire d'un sondage téléphonique. Il faut encore ajouter que ces limites sont tout à fait relatives, car une enquête téléphonique comme l'*Enquête sociale générale* de 1999 ou celle de 2004 (voir le Questionnaire de l'ESG de 1999<sup>1</sup> et celui de 2004<sup>2</sup>) peut en fait comporter des centaines de questions et le questionnaire d'enquête peut compter jusqu'à plusieurs centaines de pages. Les techniques d'entrevue assistée par ordinateur et une meilleure conception des questionnaires permettent de soumettre en peu de temps un très grand nombre de questions aux répondants. De nos jours, un sondage par téléphone peut demander aux répondants un nombre parfois aussi élevé de questions qu'une entrevue face-à-face ou qu'un questionnaire complété directement par le répondant. L'argument de la « durée des réponses » invoqué par la *Gazette des femmes* ne permet aucunement de remettre en question la validité et la fiabilité des résultats quant à la prévalence de la violence conjugale obtenus au moyen de l'échelle de l'agression physique des Échelles des tactiques de conflit, qui est typiquement constituée d'un module de 10 à 14 questions environ, précédé d'un court texte d'introduction.

La *Gazette des femmes* se trompe de cible dans son argumentation. Les limites de certaines enquêtes quant à leur capacité à décrire l'ensemble des aspects d'un phénomène comme la violence conjugale ne découlent aucunement de l'emploi des Échelles des tactiques de conflit pour établir la prévalence de la violence. Ces limitations découlent plutôt du devis de recherche, ou si l'on préfère, du type d'enquête dans laquelle cet instrument est employé.

La plupart des enquêtes sur la violence conjugale sont des enquêtes transversales (*cross-sectional design*). Cette approche revient à prendre une « photo » ou un « portrait instantané » de la situation au moment de l'enquête. Ce type d'enquête ne permet pas de connaître de manière fiable l'enchaînement des événements ou des causes et des effets qui ont pu conduire un individu particulier à une situation de violence conjugale (que ce soit à titre de victime ou à titre d'agresseur). En d'autres termes, ce genre d'enquête ne permet pas de déterminer les origines et les causes de la violence conjugale et la trajectoire du développement de chaque individu qui a pu contribuer à le mener à une telle situation.

Cette limitation des enquêtes transversales a été clairement exposée par des chercheurs comme Straus et Gelles depuis plusieurs années. À titre d'exemple, voici ce que dit Richard J. Gelles en 1990 à propos des limitations inhérentes aux enquêtes transversales<sup>3</sup> et sur les façons de remédier à ces limites.

« *The non-experimental, cross-sectional design has been the most frequently employed research design in the study of family violence. In part, that is true because clinical data or official report data*

*have been the most common sources for research on family violence. There are a number of inherent weaknesses in the non experimental, cross-sectional design. These weaknesses are often exacerbated by the sampling data collection techniques employed by many students of family violence.*

*Cross-sectional designs such as those of the 1975 and 1985 national surveys limit the investigator's ability to determine the time order of the variables studied.... Even if we had asked the respondents to identify time order, our ability to infer time order would have been limited by the reliability and validity of the respondent's recall. Long-term memory can be faulty, and there is always the threat to validity of the respondents "telescoping" behaviors from the past into the present.*

*Longitudinal design, specially a panel design, is a means of resolving the issues of temporal ordering and change of behavior. However, longitudinal research on domestic violence is limited by the low base rate of domestic violence and the need to follow subjects over a long period of time. Take for example, the question of intergenerational transmission of violence. The hypothesis of the intergenerational transmission of violence cannot be tested adequately using a cross-sectional design...*

*...A second approach might be to retrospectively assess violence experience among young adults and follow these subjects through the birth and rearing of their own children. This would limit the time needed to follow subjects. The sample size would still need to be substantial, however, and the study design would not control for the threat to validity of faulty recall. A third approach would be to follow a population that has been defined as high risk for family violence »*

Comme le souligne Richard Gelles, si l'on veut aller plus loin que mesurer la prévalence de la violence conjugale et que l'on veut recueillir des données afin de connaître les causes et les origines de la violence conjugale, il est évident qu'une enquête transversale, c'est-à-dire une enquête ponctuelle qui interroge les participants une seule fois, est insuffisante. Cette même insuffisance caractérise aussi la plupart des études réalisées par des intervenants auprès de groupes cliniques, constitués par exemple de femmes séjournant dans des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, avec la limitation additionnelle que de tels groupes cliniques présentent de façon typique des biais extrêmes de sélection, ce qui interdit toute généralisation de ces études à l'ensemble de la population.

Il a coulé beaucoup d'eau sous les ponts depuis les remarques formulées par Gelles en 1990 et, dans l'intervalle, plusieurs enquêtes longitudinales se sont intéressées au problème de la violence conjugale et ont eu recours aux Échelles des tactiques de conflit dans le cadre d'entrevues réalisées face-à-face avec les participants. Grâce à la quantité plus importante des informations recueillies par ces enquêtes, sur une période pouvant couvrir plusieurs années ou même plusieurs décennies, et grâce au caractère prospectif des données ainsi recueillies, ces études ont utilisé cette masse énorme de données empiriques pour tester la validité des présuppositions du discours féministe sur les causes et l'origine de la violence conjugale. Ces études empiriques ont permis d'invalider et de rejeter la majorité des présupposés du discours féministe sur la violence conjugale, notamment quant à la « transmission intergénérationnelle » de la violence, qui peut se faire aussi bien par la mère que par le père.

Pour s'en convaincre, il suffit de prendre connaissance des nombreuses études effectuées au cours de la dernière décennie, à partir des données recueillies au moyen d'enquêtes longitudinales, par des chercheurs comme Terrie Moffitt et Avshalom Caspi, Myriam Ehrensaft, Deborah Capaldi, Peggy Giordano ou de John Fergusson et Elizabeth Ridder. Les tenants inconditionnelles du discours féministe sur la violence conjugale se sont emmurées dans un déni total des progrès de la recherche scientifique et évitent sélectivement et systématiquement de faire référence à ces études effectuées le plus souvent sous la direction de femmes extrêmement compétentes et d'une rigoureuse impartialité scientifique.

En somme, il n'est pas exact que le recours aux sondages téléphoniques constitue une contrainte inhérente aux Échelles des tactiques de conflit et que de telles enquêtes téléphoniques limitent, selon les termes employés par la *Gazette des femmes*, la « durée des réponses ». Si la *Gazette des femmes* veut dire par là que les Échelles des tactiques de conflit constituent une méthodologie qui ne permet pas de recueillir suffisamment d'informations pour bien décrire le phénomène de la violence conjugale, elle est dans l'erreur. De nombreuses enquêtes longitudinales ont utilisé les Échelles des tactiques de conflits; ces enquêtes ont permis d'apporter un nouvel éclairage sur une très grande variété des dimensions de la violence conjugale.

Le « dossier » de la *Gazette des femmes* évite systématiquement de faire état de ces progrès et s'attache plutôt à mettre en doute de façon maladroite la méthodologie employée pour établir la prévalence de la violence conjugale. De plus en plus, ce « dossier » de la *Gazette des femmes* laisse l'impression d'une tentative désespérée de maintenir le discours féministe traditionnel en « *s'appropriant le dossier* » et de vouloir légitimer une attitude de déni envers les progrès de la recherche scientifique dans le domaine de la violence conjugale.

<sup>1</sup> Statistique Canada, Questionnaire de l'Enquête sociale générale de 1999, <http://sherlock.mcgill.ca/ENQ-10205/doc/esgc1399que.pdf>

<sup>2</sup> Statistique Canada, Questionnaire de l'Enquête sociale générale de 2004 (en anglais) [http://www.statcan.ca/francais/sdds/instrument/4504\\_Q1\\_V4\\_E.pdf](http://www.statcan.ca/francais/sdds/instrument/4504_Q1_V4_E.pdf)

<sup>3</sup> Murray A. Straus et Richard J. Gelles, *Physical Violence in American Families. Risk Factors and Adaptations to Violence in 8,145 Families*, New-Brunswick (É.-U.), Transaction

## Partie V

### Mise en scène d'un très improbable scénario hypothétique...

Les deux parties précédentes (Parties III et IV) montrent que la *Gazette des femmes* se livre à une présentation erronée des Échelles des tactiques de conflit en affirmant d'abord que « *selon cette grille d'analyse, les données sont récoltées par un sondage téléphonique sur la façon dont les couples règlent leur conflits* », et ensuite que « *le sondage téléphonique (qui) restreint la durée des réponses* ». Ces deux affirmations erronées servent d'introduction à une mise en scène dont seront exposées les failles béantes dans la présente section.

La suite du même paragraphe (cité dans les Parties III et IV de ce dossier), dans la section intitulée « La recherche n'est pas neutre », de l'article de la *Gazette des femmes*, présente le scénario hypothétique suivant : « *En outre, il y a de fortes possibilités que les conjoints soient en présence l'un de l'autre quand ils répondent aux questions. « L'homme qui a commis un acte de violence très grave va-t-il admettre au téléphone et devant sa conjointe qu'il l'a frappée ? » demande Françoise Guay. La sociologue, chargée de cours à l'université de Montréal, remet en question cette méthodologie dans son étude La question de la symétrie dans les enquêtes sur la violence dans le couple et les relations amoureuses (2005), qu'elle cosigne avec Dominique Damant, de l'université Laval* » (*Gazette des femmes*, p. 18).

Implicitement, le scénario attribué à Françoise Guay par la *Gazette des femmes* a pour but de mettre en doute la validité des résultats obtenus au moyen des Échelles des tactiques de conflit en laissant entendre que les hommes ne déclarent pas la violence qu'ils exercent, parce qu'ils y a de « fortes possibilités que les conjoints soient en présence l'un de l'autre quand ils répondent aux questions ». La première faille de cet argument, c'est que le scénario évoqué par Françoise Guay est fort peu représentatif des enquêtes sur la violence conjugale qui utilisent les Échelles des tactiques de conflit.

Tout d'abord, il est évident que la citation attribuée à Françoise Guay dans cet extrait de l'article de la *Gazette des femmes* ne peut pas s'appliquer aux enquêtes sur la violence conjugale dans lesquelles les entrevues sont réalisées face-à-face ou à celles dont les répondants complètent eux-mêmes le questionnaire par écrit, soit la grande majorité des enquêtes. En effet, l'extrait citant Françoise Guay vise spécifiquement les enquêtes dont l'échantillon comprenait des hommes qui ont été interviewés par téléphone sur la violence conjugale au moyen des Échelles des tactiques de conflit. Comme le texte de la *Gazette des femmes* n'a cité les données que d'une seule enquête présentant un tel profil, soit l'Enquête sociale générale de 1999 de Statistique Canada, on est tenté de croire, à première vue, que cet extrait peut s'appliquer à cette enquête et à ses résultats.

Mais il est impossible que ce soit le cas, car il faut savoir que les répondants de l'*Enquête sociale générale* de 1999 n'ont fourni des précisions que sur la violence subie de la part du conjoint. L'*Enquête sociale générale* de 1999 n'a pas posé de questions sur la violence physique que le répondant (qu'il

s'agisse d'un homme ou d'une femme) aurait pu exercer envers le conjoint (ou la conjointe). Les remarques attribuées à Françoise Guay, telles que rapportées par la *Gazette des femmes*, semblent donc être tout à fait hors de propos dans le contexte de cet article.

En réalité, le nombre des enquêtes qui ont interviewé par téléphone des échantillons comprenant des hommes au moyen des Échelles des tactiques de conflit sur la violence exercée envers la conjointe (on présume qu'une ex-conjointe ne devrait pas normalement être sur les lieux lors d'une entrevue téléphonique) est assez restreint. Parmi les enquêtes avec un échantillon de grande taille (environ un millier de répondants ou plus), on peut notamment citer l'enquête menée par Straus et Gelles en 1985 et l'enquête menée par Marilyn J. Kwong<sup>1</sup> à Vancouver en 1997. Mais de telles enquêtes ne constituent qu'une faible minorité du total des enquêtes qui ont utilisés les Échelles des tactiques de conflit pour établir la prévalence de la violence conjugale.

Par contre, tout comme l'*Enquête sociale générale* de 1999 de Statistique Canada, la plus grande enquête menée aux États-Unis<sup>2</sup>, soit le *National Violence Against Women Survey* réalisé par Tjaden et Thoennes en 1996 au moyen d'entrevues téléphoniques, n'a pas posé de questions sur la violence exercée par le répondant envers le ou la partenaire.

Il faut souligner que les remarques attribuées à Françoise Guay par la *Gazette des femmes* ne peuvent s'appliquer aux données de l'*Enquête sociale générale* de 1999 pour une raison supplémentaire. Depuis l'*Enquête sur la violence envers les femmes* (EVEF) de 1993, Statistique Canada a adopté un ensemble de directives à l'intention des intervieweurs, qui reçoivent une formation spéciale, pour faire en sorte de s'assurer que le répondant ne soit pas en présence du conjoint au moment de l'entrevue, dans le but d'assurer sa sécurité et la confidentialité de ses réponses. De telles mesures visent à faire en sorte que le répondant soit tout à fait à l'aise pour répondre aux questions de l'enquête. C'est ce qu'indique l'extrait suivant d'un texte<sup>3</sup> de Holly Johnson, responsable, à Statistique Canada, de l'EVEF de 1993 :

*« Perhaps even more importantly, from an ethical point of view, researchers must never lose sight of the possibility that with every telephone call the respondent could be living with an abusive man and that her safety could be jeopardized should he learn of the content of the survey (Johnson and Sacco, 1995). In the design phase of the Violence Against Women Survey, solutions to these issues were found through an extensive consultation process with a wide variety of experts, including academics, federal and provincial government representatives, a police advisory group, shelter workers, crisis counsellors, as well as victims of violence seeking support from these agencies. These groups offered suggestions about the content of the questionnaire, the wording of the questions, and innovative approaches that would give respondents options as to when and where they would participate. At the outset of the interview, every respondent was provided with a toll-free telephone number that she could use to call back to resume the interview in the event that she had to hang up suddenly. No callbacks were made to the respondents' households, which gave them control over their participation. [...]*

*Through training and experience, interviewers became skilled at detecting whether respondents had privacy and were able to speak freely. Women who disclosed abuse in the current relationship were asked if they were able to continue the conversation freely, and interviews were rescheduled if they were unable to proceed at that time ».*

Les remarques de Holly Johnson s'appliquent également, mutatis mutandis, aux répondants de sexe masculin dans les enquêtes menées par Statistique Canada sur le sujet de la violence conjugale.

Ces précautions motivées par des considérations à la fois éthiques et méthodologiques ont été employées lors de l'EVEF de 1993, menée par Statistique Canada. Holly Johnson<sup>4</sup> rapporte que des précautions similaires ont été utilisées par Statistique Canada lors de l'*Enquête sociale générale* de 1999, de même que lors de l'*Enquête sociale générale* de 2004 :

*« ...Portions of the VAWS were incorporated into Statistics Canada's crime victimization survey which is repeated at five-year intervals. Based on lessons learned from the VAWS, the methodology for the General Social Survey on Victimization (GSS) was modified to accommodate special selection and training of the interviewers, supports for respondents and interviewers, as well as the detailed module of questions used to address partner violence in the VAWS ».*

Le rapport de Kishor et Kiersten <sup>5</sup> décrit aussi de façon détaillée les principes éthiques du DHS et les mesures de précaution prises pour assurer la confidentialité des réponses et la sécurité des femmes interrogées en entrevues face-à-face lors des enquêtes DHS. Il en est de même dans les enquêtes réalisées par l'OMS <sup>6</sup> dans dix pays, dont les résultats ont été publiés en 2005, ainsi que dans les 33 universités de toutes les régions du monde participant au projet *International Dating Violence Study* <sup>7</sup>.

Il n'y a donc pas de raison de croire que le scénario hypothétique attribué à Françoise Guay, dans l'article de la *Gazette des femmes*, ait de « fortes possibilités » de se réaliser et qu'il puisse découler des pratiques habituelles des chercheurs dans le domaine des enquêtes sur la violence conjugale. De manière générale, un tel scénario a peu de chances, en raison des précautions prises, de s'appliquer aux enquêtes tenues par Statistique Canada, comme aux enquêtes subventionnées par les agences fédérales du gouvernement américain, ou aux enquêtes réalisées par les agences internationales, ou à la grande majorité des enquêtes réalisées par les chercheurs des milieux académiques, dont les projets de recherche doivent généralement faire l'objet d'un examen par un comité d'éthique de l'université où s'effectue la recherche, pour s'assurer que la sécurité des répondants et la confidentialité de leurs réponses soit assurées.

Il faut se demander, en dernier lieu, comment il se fait que la *Gazette des femmes* ait choisi de mentionner ce scénario improbable comme ayant de « fortes possibilités » de se concrétiser?

Murray Straus <sup>8</sup> offre l'explication suivante quant aux tentatives incontestablement partisans et maladroites de certains groupes de pression, ou de certains commentateurs qui sont étroitement associés à de tels groupes, de mettre en doute la validité des Échelles des tactiques de conflit :

*« The CTS is both the most widely used measure of family violence and also the most widely criticized. Extensive critical examination is appropriate for any widely used instrument because, if the instrument is wrong, then a great deal of research will also be wrong. In the case of the CTS, however, the most frequent and severe criticism reflects ideological differences rather than empirical evidence. Specifically, many feminist scholars reject the CTS because studies using this instrument find that about the same percentage of women as men assault their partners. This contradicts the feminist theory that partner violence is almost exclusively committed by men as a means to dominate women, and is therefore prima –face evidence that the CTS is not valid. Ironically, the fact that the CTS has provided some of the best evidence confirming the link between male dominance and partner violence, and also and other key aspects of feminist theory of partner violence (Coleman & Straus, 1990; Straus, 1994) has not shaken the belief that the CTS is not a valid measure.*

*Another irony is that despite these denunciations, many feminist researchers use the CTS.*

*However, having used the CTS, they re-affirm their feminist credentials by routinely inserting a paragraph repeating some of the erroneous criticisms. These criticisms are then cited in other articles as though there were empirical evidence. Anyone reviewing these studies would have the impression that there is a large body of empirical evidence showing the invalidity of the CTS, whereas there is only endless repetition of the same unvalidated opinions ».*

L'explication proposée par Murray Straus a de bien plus « fortes possibilités » d'être plus près de « LA » vérité que la présentation invraisemblable que fait la *Gazette des femmes* des modalités d'administration des Échelles des tactiques de conflit.

Ces exemples montrent qu'il faudrait prendre la précaution de toujours scruter et vérifier systématiquement à la source les présupposés méthodologiques sur lesquels sont édifiés les commentaires et les analyses du Conseil du statut de la femme sur la question de la violence conjugale. Tout indique que le manque de rigueur méthodologique a de grandes chances d'y sévir de manière endémique et qu'il pourrait en constituer le talon d'Achille...

- <sup>1</sup> Marilyn J. Kwong, « The Intergenerational Transmission of Relationship Violence », Thesis submitted in partial fulfillment of the requirements for the degree of master of arts, Simon Fraser University, July 2000, p. 9,  
<http://www.collectionscanada.ca/obj/s4/f2/dsk2/ftp03/MQ62681.pdf>
- <sup>2</sup> Patricia Tjaden et Nancy Thoennes, *Prevalence, Incidence and Consequences of Violence Against Women. Findings from the National Violence Against Women Survey*, november, National Institute of Justice, U. S. Department of Justice, Washington (DC), 16 p., 1998  
<http://www.ncjrs.org/pdf>
- <sup>3</sup> . Holly Johnson, *Dangerous Domains. Violence Against Women in Canada*, 1996, Nelson Canada, p. 52-54.
- <sup>4</sup> Holly Johnson, *Assessing the Prevalence of Violence Against Women in Canada*, Expert Group Meeting organized by the UN Division for the Advancement of Women in Collaboration with the Economic Commission for Europe (ECE), and World Health Organization (WHO) , 11-14 April 2005, Geneva, Switzerland, p. 9 , <http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/vaw-stat-2005/docs/expert-papers/johnson.pdf>
- <sup>5</sup> Sunita Kishor et Kiersten Johnson, *Profiling Domestic Violence. A Multi-country Study*, ORC Macro, 2004, p. 7, 107-108),  
<http://www.measuredhs.com/pubs/pdf/OD31/OD31.pdf>
- <sup>6</sup> Claudia Garcia-Moreno, Henrica A. F. M. Jansen, Mary Ellsberg, Lori Heise et Charlotte Watts, *WHO Multi-country Study on Women's Health and Domestic Violence Against Women*, World Health Organization , 2005, p. 21-22,  
[http://www.who.int/entity/gender/violence/who\\_multicountry\\_study/Introduction-Chapter1-Chapter2.pdf](http://www.who.int/entity/gender/violence/who_multicountry_study/Introduction-Chapter1-Chapter2.pdf)
- <sup>7</sup> Murray A. Straus, *Cross Cultural Reliability and Validity of the Revised Conflict Tactics Scales*, paper presented at the XVI World Meeting of ISRA, Santorini, Greece, September 18-22, 2004, p. 2,  
<http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS42-ID42.pdf>
- <sup>8</sup> Murray A. Straus, *The Conflict Tactic Scales*, p. 8, A slightly shortened version will be published in Nicky A. Jackson, editor, *Encyclopedia of Domestic Violence*, Routledge/Taylor & Francis, 2006,  
<http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS44G.pdf>

## Partie VI

### Méthodologistes ou propagandistes... ?

Après avoir cité de manière erronée des statistiques sur les taux de prévalence sur cinq ans de la violence conjugale au Québec et au Canada (voir Partie I) et avoir représenté de manière fantaisiste le mode d'administration des Échelles des tactiques de conflit (voir Parties III, IV et V), l'article « Unisexe la violence? » de la *Gazette des femmes* s'en prend à la validité même des Échelles des tactiques de conflit dans la longue section intitulée « *La recherche n'est pas neutre* ». Sans même prendre le temps de fournir un minimum de précisions sur la nature des Échelles des tactiques de conflit, la *Gazette des femmes* s'empresse d'emblée de souscrire au jugement sans nuance que Rudolph Rausch a le rôle de faire valoir :

« *Autre pierre d'achoppement : la méthodologie des recherches qui concluent à la symétrie de la violence entre les hommes et les femmes est fortement critiquée. « Presque toutes ces études ont été effectuées à l'aide de l'échelle de tactiques de conflit (Conflict Tactics Scale). Il s'agit d'un instrument extrêmement limité et superficiel. Ce qui est désolant, c'est que certains chercheurs et des soi-disant experts négligent de souligner les limites de cette méthodologie » fait valoir Rudolph Rausch* » (*Gazette des femmes*, p. 17).

Comme l'article de la *Gazette des femmes* a présenté uniquement des données provenant de l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999 et de 2004 (à l'exception de deux statistiques tirées des compilations des statistiques policières sur la violence conjugale et d'un chiffre de Statistique Canada sur les taux des homicides conjugaux), il faut présumer que les commentaires que la *Gazette des femmes* attribue à Rudolph Rausch s'appliquent de manière particulière à l'ESG, menée par Statistique Canada, qui utilise une version modifiée de l'échelle de l'agression physique des Échelles des tactiques de conflit<sup>1</sup> de Straus et qui se traduit par un taux quinquennal de la prévalence de la violence « *semblable pour les hommes et les femmes* »<sup>2</sup>.

Pour mieux comprendre la suite du texte, il faut savoir que Statistique Canada utilise depuis 1993 la même version de l'échelle de l'agression physique des Échelles des tactiques de conflit pour établir la prévalence de la violence conjugale. Il est aisé de le vérifier en consultant le questionnaire de ces enquêtes, que ce soit l'EVEF<sup>3</sup> de 1993, l'ESG<sup>4</sup> de 1999 ou l'ESG<sup>5</sup> de 2004, qui comprennent toutes le même module de 10 questions, précédé d'une courte introduction, pour établir la prévalence de la violence conjugale.

Divers rapports par des chercheurs de Statistique Canada attestent de l'identité de ce module de 10 questions dans les diverses enquêtes sur la violence conjugale menées par Statistique Canada et de sa filiation avec les Échelles des tactiques de conflit de Straus. Ainsi, un rapport de Statistique Canada produit par Karen Rodgers<sup>6</sup> précise bien que le module de questions employé lors de l'EVEF de 1993 est semblable à celui de l'échelle de l'agression physique des Échelles des tactiques de conflit de Straus :

« *On a mesuré la violence des conjoints à l'aide d'une série d'actes violents semblables à ceux contenus dans le CTS (Conflict Tactics Scale - c.-à.-d. échelle des stratégies lors de conflits)* ».

Un rapport de Holly Johnson<sup>7</sup> établit que le module de l'Enquête sociale générale qui permet de mesurer la violence par un conjoint ou un ex-conjoint provient du questionnaire de l'EVEF de 1993 :

« *The 1993 Violence Against Women Survey (VAWS) comprehensively examined women's experiences of physical and sexual violence and sexual harassment committed by men, and perceptions of personal safety. A partner violence module was adapted from the VAWS and added to the ongoing General Social Survey on Victimization (GSS) in order to provide periodic estimates of violence against both women and men. The GSS is conducted every five years* ».

Le même rapport de Holly Johnson<sup>8</sup> montre que la méthodologie qui permet d'établir la prévalence de la violence conjugale est tout à fait semblable dans l'EVEF et l'ESG de 1999, puisqu'elle permet de comparer la prévalence annuelle et celle sur cinq ans de la violence subie par les femmes en 1993 et en 1999 :

« *The 1999 General Social Survey on Victimization provides more current estimates of the level of partner violence using the same module of questions used in the VAWS to define partner violence. The focus of the GSS was on the five years prior to the interview as opposed to experiences since age 16. According to the GSS, 8% of women were victims of partner violence in the previous five years and 3% were victimized in the previous year. Results of the VAWS can be scoped to the five year period prior to that survey. As shown in Figure 1, there was a statistically significant drop in the percentage of women who reported violence in 1999 as compared with 1993, from 12% to 8%. However, the percentage of women who reported experiencing partner violence in the year prior to these surveys was identical at 3%* ».

Dans ces enquêtes, l'échelle de l'agression physique comporte le même module des 10 questions suivantes<sup>9, 10</sup>:

« *Au cours de la période étudiée, votre mari/femme/conjoint(e) a-t-il : 1- menacé de vous frapper avec son poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser; 2- lancé quelque chose qui aurait pu vous blesser; 3- poussé, empoigné, ou bousculé d'une façon qui aurait pu vous blesser; 4- giflé; 5- donné des coups de pied, mordu, ou donné un coup de poing; 6- frappé avec un objet qui aurait pu vous blesser; 7- battu; 8- tenté de vous étrangler; 9- utilisé ou menacé d'utiliser une arme à feu ou un couteau contre vous; 10- forcé à vous livrer à une activité sexuelle non désirée, en vous menaçant, en vous immobilisant ou en vous brutalisant d'une façon quelconque?* ».

L'échelle de l'agression physique employée dans les enquêtes de Statistique Canada ne diffère de la version proposée par Straus que par l'ajout de deux questions (la première ayant trait aux menaces de frapper avec un poing ou tout autre objet et la seconde ayant trait à l'usage de la force pour imposer une relation sexuelle non désirée) et par le fait que Statistique Canada a ajouté à certain des énoncés de l'échelle de la violence physique la mention « qui aurait pu vous blesser ». Murray Straus<sup>11</sup> et ses collègues confirment qu'il s'agit bien d'une variante des Échelles des tactiques de conflit dont Statistique Canada a fait usage dans l'EVEF de 1993 :

*« The Canadian Violence Against Women Survey, for example, investigated alternatives to the CTS for more than a year, including extensive consultation with experts and battered women's advocates, focus groups, public hearings, and field testing (H. Johnson, 1994). In the end, the Canadian study measured physical assaults with the nine items in the CTS1 but with one minor and one major modification. The minor modification was to add the phrase "that could hurt" to three CTSI items, such as "thrown something at you" (Statistics Canada, 1993, p. 5). The major modification was to delete the questions asking about assaults by the female respondents on their partners ».*

Les modifications « mineures » apportées par Statistique Canada au libellé de certaines des questions de l'échelle de l'agression physique ont été intégrées à la version révisée des Échelles des tactiques de conflit proposée par Straus et ses collègues en 1996.

Maintenant qu'il est établi que la méthodologie utilisée pour établir la prévalence dans l'EVEF de 1993 et dans l'ESG de 1999 est le même module de 10 questions basées sur les Échelles des tactiques de conflit de Straus, on se trouve en meilleure position pour juger de la valeur des commentaires sur les Échelles des tactiques de conflit attribués par la *Gazette des femmes* à Rudolph Rausch. Alors que Rudolph Rausch déclare en 2005 dans l'article de la *Gazette des femmes* que l'Échelle des tactiques de conflit est un « instrument extrêmement limité et superficiel » et que « des soi-disant experts négligent de souligner les limites de cette méthodologie », il appert que le même Rudolph Rausch trouve en 2004 que l'EVEF de 1993 « présente une méthodologie irréprochable » en ce qui concerne l'approche employée pour établir la prévalence de la violence conjugale.

C'est en effet avec un enthousiasme dans lequel ne transparait pas l'ombre d'une réserve que Rudolph Rausch<sup>12</sup> souscrit à la méthodologie de l'EVEF de 1993, ainsi qu'aux statistiques sur la prévalence de la violence conjugale qu'elle permet d'obtenir :

*« Penchons-nous plutôt sur une étude sérieuse menée par Statistique Canada en 1993, présentant une méthodologie irréprochable. Parmi un échantillon de 12 300 personnes choisies de façon aléatoire, environ une femme sur quatre déclare avoir été victime de la violence d'un conjoint (actuel ou précédent). Et au moment de l'enquête, une femme sur six, soit 17 % des répondantes, affirme subir la violence de son conjoint ».*

Dans cet extrait, Rudolph Rausch a omis de mentionner que le taux de prévalence obtenu avec l'EVEF de 1993, c'est-à-dire « une femme sur quatre », est un taux de prévalence à vie, soit depuis l'âge de 16 ans pour l'ensemble des répondantes. Plus précisément, un rapport de Karen Rodgers de Statistique Canada, montre que 29 % des femmes avec un conjoint actuel ou un ex-conjoint rapportent avoir subi de la violence depuis l'âge de 16 ans de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint<sup>13</sup>. En outre, en ce qui a trait au taux de prévalence à vie de la violence de la part du conjoint actuel, il est de 15 % selon le rapport de Karen Rodgers. Quant au taux annuel de la prévalence de la violence de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des 12 mois précédant l'enquête, il se situe à 3 %.

Comme chacun est à même de le constater et de le vérifier, il semble bien que Rudolph Rausch a fait, en l'espace de 18 mois environ, deux affirmations tout à fait contradictoires à propos de la même chose, c'est-à-dire la méthodologie employée pour établir la prévalence de la violence conjugale dans l'EVEF de 1993 et dans l'ESG de 1999. En 1993, l'échelle de l'agression physique est utilisée pour établir la prévalence à vie de la violence conjugale (c'est-à-dire depuis l'âge de 16 ans). Comme l'a montré Holly Johnson (voir note 8), il est possible d'utiliser les données de l'EVEF de 1993 pour établir la prévalence de la violence conjugale sur un période plus limitée, qui peut par exemple couvrir les 12 mois précédant l'enquête ou les cinq années précédant celle-ci. Dans le cas de l'ESG de 1999, la mesure de la prévalence de la violence conjugale se limite aux cinq années précédant la tenue de l'enquête et se traduit par des taux de prévalence de la violence conjugale « semblables pour les hommes et les femmes ». On peut aussi établir la prévalence pour la période des 12 mois précédant l'enquête.

Rudolph Rausch n'est pas le seul à se contredire à propos de l'échelle de l'agression physique employée par Statistique Canada pour établir la prévalence de la violence conjugale. En souscrivant sans réserves apparentes aux propos de Rudolph Rausch sur les Échelles des tactiques de conflit, le « dossier » publié par la *Gazette des femmes* vient également contredire ses propres prises de position antérieures à propos de la méthodologie employée pour établir la prévalence de la violence conjugale lors de l'EVEF de 1993.

Le numéro de janvier-février 1995 de la *Gazette des femmes*, dans un article signé par Martine D'Amours, intitulé « *Histoires de statistiques* » porte sur la méthodologie employée pour établir la prévalence de la violence conjugale dans diverses études. Avant de décrire les limites de certaines études qui « *ont sorti des chiffres alors qu'elles n'auraient pas dû* », tel le controversé rapport de Linda MacLeod de 1980 ou l'étude fortement critiquée du *Comité canadien sur la violence faite aux femmes*, Martine D'Amours annonce en préambule du texte la teneur de son article :

« *Certaines études sur la violence conjugale renseignent sur l'ampleur du phénomène alors que d'autres en font mieux comprendre la nature et les effets. Il faut éviter de confondre les unes et les autres et de faire dire aux chiffres ce qu'ils ne peuvent pas dire* » (*Gazette des femmes*, janvier février 1995, p. 8).

Elle commente ensuite la méthodologie utilisée dans l'EVEF de 1993 :

« *Pour la première fois en 1993, Statistique Canada a mené une enquête sur la violence infligée aux femmes par les hommes. Sa méthodologie est inattaquable : des interviews téléphoniques ont été réalisées auprès de 12 300 femmes de 18 ans et plus choisies au hasard* » (*Gazette des femmes*, janvier février 1995, p. 8).

Il est clair, d'après le contenu de cet article, que le verdict enthousiaste de Martine D'Amours porte sur la méthodologie employée pour établir la prévalence de la violence conjugale dans l'EVEF de 1993. Martine D'Amours ne semble aucunement avoir considéré la méthodologie employée par Statistique Canada comme étant un « *instrument extrêmement limité et superficiel* », pas plus qu'elle ne fait mention des « *limites de cette méthodologie* ». Pourtant, dix ans plus tard, la *Gazette des femmes*, en s'appuyant sur l'opinion de Rudolf Rausch, semble effectuer un virage à 180 degrés sur la validité de l'échelle de l'agression physique employée dans les trois enquêtes de Statistique Canada sur la violence conjugale.

Par ailleurs, le Conseil du statut de la femme a lui-même endossé la méthodologie employée dans l'EVEF de 1993 pour établir la prévalence de la violence conjugale sans « *souligner les limites de cette méthodologie* », attitude que Rudolph Rausch trouverait aujourd'hui déplorable. Le 29 novembre 1993, Marie Moissan, chercheure au Conseil du statut de la femme, dans un article intitulé « *Pour en finir avec la guerre des chiffres* », publié dans le journal *Le Devoir*, affirme ce qui suit : « *Il y a quelques jours, Le Devoir titrait « Finie la guerre des chiffres » à la suite de la publication de l'enquête de Statistique Canada. L'organisme internationalement reconnu pour la qualité de ses recherches, et au dessus de tout soupçon de « biais féministe », mettait en relief l'ampleur du phénomène de la violence faite aux femmes. Il apportait ainsi une confirmation scientifique à ce que le mouvement des femmes répétait depuis plusieurs années* ».

Quelques paragraphes plus loin, Marie Moisan poursuit : « *La liste des actes de violence conjugale examinée par StatCan est cependant la même, avec quelques adaptations mineures, que celle utilisée dans l'étude de Strauss (sic) et Gelles que M. Côté cite en exemple. Les adaptations apportées par Statistique Canada ont eu pour but de restreindre la définition de certains actes violents retenus par Strauss (sic) et Gelles; ainsi, à la question visant à savoir si le conjoint avait déjà lancé quelque chose à sa femme, StatCan a spécifiée « (quelque chose) qui aurait pu vous blesser* ». Comme on peut le constater dans ces extraits, Marie Moisan du Conseil du statut de la femme ne semble aucunement considérer l'échelle de l'agression physique proposée par Straus et reprise par Statistique Canada, « *avec quelques adaptations mineures* », comme un « *instrument extrêmement limité et superficiel* », comme le prétend Rudolph Rausch.

Cependant, au cours des dix dernières années, le Conseil du statut de la femme semble avoir changé radicalement d'avis sur la méthodologie employée par Statistique Canada pour établir la prévalence de la violence conjugale, comme en témoignent les deux extraits suivants :

« Ainsi, selon l'enquête sociale générale de Statistique Canada, au Québec, en 1999, 39 500 hommes et 62 700 femmes ont déclaré avoir subi au moins un incident violent de la part de leur conjoint ou de leur ex-conjoint au cours de l'année précédant l'enquête.

Ces données, analysées par l'Institut de la statistique du Québec, qui révèlent la présence d'une certaine violence exercée contre les hommes, sont surprenantes en ce sens qu'elles semblent contraires aux données habituelles sur la violence. D'autant plus que la méthodologie de cette étude est critiquée par des spécialistes qui estiment que la façon de mesurer les « actes de violence » induit un biais parce que ni l'intention du geste posé, ni son interprétation ne sont pris en considération. De plus, l'analyse ne reconnaît pas que la violence se produit dans un contexte de relations de pouvoir asymétriques entre les hommes et les femmes » (Conseil du statut de la femme<sup>14</sup> 2004, p. 5).

« L'Enquête sociale générale de Statistique Canada fournit une autre source d'information sur la violence conjugale, quoique la méthodologie de cette étude soit critiquée par des spécialistes, qui estiment que la façon de mesurer les actes de violence induit un biais parce que ni l'intention du geste, ni son interprétation ne sont pris en considération » (Conseil du statut de la femme<sup>15</sup> 15, 2004, p. 128).

Dans ces deux extraits largement identiques, le Conseil du statut de la femme ne précise pas quels sont les « experts » sur lesquels il prétend s'appuyer pour remettre en question la méthodologie employée par Statistique Canada pour établir la prévalence de la violence conjugale. S'agit-il de Rudolph Rausch ? Le Conseil du statut de la femme ne précise pas non plus pour quelles raisons il remet en question une méthodologie qu'il semblait approuver inconditionnellement au moment de la publication des résultats de l'EVEF de 1993, ni la raison pour laquelle la mise en doute des Échelles des tactiques de conflit n'a fait son apparition qu'au cours des deux dernières années?

Tant chez Rudolph Rausch qu'au Conseil du statut de la femme ou qu'à la *Gazette des femmes*, la même méthodologie qui était « inattaquable » ou « irréprochable » en ce qui a trait à la mesure de la prévalence de la violence conjugale lors de l'EVEF de 1993, où seule la prévalence de la violence conjugale subie par les femmes a été évaluée, devient tout à coup un « instrument extrêmement limité et superficiel » lorsqu'il s'agit de commenter les résultats de l'ESG de 1999.

En somme, ces extraits montrent que l'évaluation des Échelles des tactiques de conflit que la *Gazette des femmes* emprunte à Rudolph Rausch est extrêmement superficielle. Les assertions de Rudolph Rausch à propos de cet instrument de mesure contredisent sa propre évaluation antérieure de la même méthodologie; les mêmes revirements caractérisent la pensée de la *Gazette des femmes* et celle du Conseil du statut de la femme. Il faut se demander si les contradictions du Conseil du statut de la femme, de la *Gazette des femmes* et de Rudolph Rausch ne tiennent pas davantage d'une stratégie de propagande opportuniste que d'un examen rigoureux et impartial de la méthodologie des enquêtes sur la violence conjugale?

<sup>1</sup> Statistique Canada, *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2000*, p. 13  
<http://www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-XIF/0000085-224-XIF.pdf>

<sup>2</sup> Statistique Canada, *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2000*, p. 11  
<http://www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-XIF/0000085-224-XIF.pdf>

<sup>3</sup> Questionnaire de l'Enquête sur la violence envers les femmes de 1993 (en anglais), p. 35-37, questions J2-J4, J7-J9, J12-J15, <http://www.statcan.ca/english/Dli/Metadata/vaw/1993/vaw93que.pdf>

<sup>4</sup> Questionnaire de l'Enquête sociale générale de 1999 (en anglais), p. 31-32, questions D1-D10  
<http://sherlock.mcgill.ca/ENQ-10205/doc/gssc1399que.pdf>

<sup>5</sup> Questionnaire de l'Enquête sociale générale de 2004 (en anglais), p. 61-63, questions PSP\_Q110-PSP\_Q200  
[http://www.statcan.ca/francais/sdds/instrument/4504\\_Q1\\_V4\\_E.pdf](http://www.statcan.ca/francais/sdds/instrument/4504_Q1_V4_E.pdf)

<sup>6</sup> Karen Rodgers, « Résultats d'une enquête nationale sur l'agression envers la conjointe », voir l'encadré intitulé « Définition de la violence », Statistique Canada, *Juristat*, vol. 14, n° 9, 1993  
[http://www.phac-aspc.gc.ca/nfv-cnivf/violencefamiliale/html/femnational\\_f.html](http://www.phac-aspc.gc.ca/nfv-cnivf/violencefamiliale/html/femnational_f.html)

- <sup>7</sup> Holly Johnson, *Assessing the Prevalence of Violence Against Women in Canada*, Expert Group Meeting organized by the UN Division for the Advancement of Women in Collaboration with the Economic Commission for Europe (ECE), and World Health Organization (WHO) , 11-14 April 2005, Geneva, Switzerland, p. 1  
<http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/vaw-stat-2005/docs/expert-papers/johnson.pdf>
- <sup>8</sup> Holly Johnson, *Assessing the Prevalence of Violence Against Women in Canada*, Expert Group Meeting p. 9  
<http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/vaw-stat-2005/docs/expert-papers/johnson.pdf>
- <sup>9</sup> Karen Rodgers, « Résultats d'une enquête nationale sur l'agression envers la conjointe », voir tableau 4, Statistique Canada, *Juristat*, vol. 14, n° 9, 1993,  
[http://www.phac-aspc.gc.ca/nfv-cnivf/violencefamiliale/html/femnational\\_f.html](http://www.phac-aspc.gc.ca/nfv-cnivf/violencefamiliale/html/femnational_f.html)
- <sup>10</sup> Statistique Canada, *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2000*, tableau 2.1, p. 12,  
<http://www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-XIF/0000085-224-XIF.pdf>
- <sup>11</sup> Murray Straus, Sherry L. Hamby, Sue Boney-McCoy et David B. Sugarman, « The Revised Conflict Tactics Scales. Development and Preliminary Psychometric Data », *Journal of Family Issues*, vol. 17, n° 3, 1996, p. 285, <http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS15.pdf>
- <sup>12</sup> Rudolph Rausch, « Le mythe de la symétrie », dans *Violence conjugale : des spécialistes se prononcent* (rédigé par Johanne Charbonneau), les éditions du remue-ménage, 2005, p. 34
- <sup>13</sup> Karen Rodgers, « Résultats d'une enquête nationale sur l'agression envers la conjointe », tableau 4, *Juristat*, vol. 14, n° 9, Statistique Canada, ^  
[http://www.phac-aspc.gc.ca/nfv-cnivf/violencefamiliale/html/femnational\\_f.html](http://www.phac-aspc.gc.ca/nfv-cnivf/violencefamiliale/html/femnational_f.html)
- <sup>14</sup> Conseil du statut de la femme, *La violence conjugale : une question de mobilisation*, discours de madame Diane Lavallée présidente prononcé au centre des femmes du Plateau Mont-Royal, le 11 mars 2004, p. 5,  
[http://www.csf.gouv.qc.ca/telechargement/publications/DiscoursViolenceConjugale11\\_03\\_2004.pdf](http://www.csf.gouv.qc.ca/telechargement/publications/DiscoursViolenceConjugale11_03_2004.pdf)
- <sup>15</sup> Conseil du statut de la femme, *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Avis, 2004, p. 128,  
<http://www.csf.gouv.qc.ca/telechargement/publications/AvisNouveauContratSocialEgalite.pdf>

## Partie VII

### Quand la *Gazette des femmes* fait « fausse route »...

Les parties précédentes de ce dossier ont montré que le « dossier » de la *Gazette des femmes* a représenté de manière erronée le mode d'administration des Échelles des tactiques de conflit et que la *Gazette des femmes* est capable de se contredire sur la validité de cet instrument de mesure de la prévalence de la violence conjugale.

La partie qui suit montrera que « l'évaluation » négative des Échelles des tactiques de conflit à laquelle se livre le « dossier » de la *Gazette des femmes* se situe complètement à contre-courant de la pratique des chercheuses féministes oeuvrant dans divers organismes internationaux qui ont adopté les Échelles des tactiques de conflit comme instrument de mesure de la prévalence de la violence conjugale.

En avril 2005, à l'occasion d'une réunion d'un groupe d'experts organisée sous l'égide de la Division de l'ONU pour l'avancement des femmes, Sunita Kishor <sup>1</sup> fait un exposé sur le développement d'une méthodologie appropriée pour établir la prévalence conjugale et sur les raisons qui militent en faveur de l'adoption à cet effet de l'approche des Échelles des tactiques de conflit, proposée par Straus:

« All of the initial attempts at measuring domestic violence were isolated and did not use standardized questions. Realizing this, in 1998-99 the DHS set about developing a more standardized approach to the measurement of domestic violence using the most valid measures available. After consultation with experts on domestic violence measurement, gender, and survey research, the DHS domestic violence module was developed [...]

...In general, however, the different approaches used to measure prevalence of domestic violence in the DHS fall into two categories. The first is a single question threshold approach and the second is one embodied in the DHS domestic violence module that combines the first approach with the use of a modified Conflict Tactics Scale (CTS) to measure spousal violence

The single question threshold approach: The respondent is asked a single question to determine whether she has ever experienced violence. Women who give a positive response are then asked more questions such as who the perpetrator was/is (including the husband), and the frequency of the violence. No follow-up questions are asked of women who say no to the initial question. Thus the woman is given only one chance to disclose any violence.

The modified CTS approach as embodied in the domestic violence module: This approach involves implementing a modified version of the Conflict Tactics Scale (CTS) to get information on spousal violence, and then a series of single questions to get at violence experienced at the hands of someone other than a husband or partner, as well as violence during pregnancy. The original CTS developed by sociologist Murray Straus in the 1970s consists of a series of individual questions regarding specific acts of violence such as slapping, punching, and kicking. The original scale had 19 items (Straus, 1979; 1990). The modified list used by DHS includes only about 15 acts of physical and sexual violence. If the respondent affirms that any one of the specified acts or outcomes has taken place, she is considered to have experienced violence.

The modified CTS approach has several advantages over a single question threshold type approach, particularly in the context of cross-cultural research. By asking separately about specific acts of violence, the violence measure is not affected by different understandings between women of what constitutes violence. A woman has to say whether she has, for example, ever been “slapped”, not whether she has ever experienced “violence” or even “beating” or “physical mistreatment”. All women would probably agree on what constitutes a slap, but what constitutes a violent act or what is understood as violence, may vary across women, as also across cultures.

Nonetheless, not everyone agrees that measuring violence through discrete acts is the most meaningful approach to measurement. For example, Smith, Tessaro and Earp (1995) have argued that surveys that measure discrete violent behaviors are incapable of capturing the “chronic vulnerability and gendered nature of battered women’s experiences”. However, the purpose of asking questions about domestic violence in a national-level survey is to get the best estimates of the prevalence of the phenomenon. In order to make valid cross-national comparisons, it is important that the questions mean the same thing in all cultural contexts. In this regard, questions about discrete behaviors travel most easily across cultural and linguistic borders.

Another advantage of the modified CTS approach is that it gives respondents multiple opportunities to disclose their experiences of violence. The level of comfort in disclosing such experiences to anyone, let alone to an interviewer, is likely to vary between cultures as well as between women within cultures. Some women may not be immediately willing to disclose their experience of violence the very first time they are asked, and hence an approach that uses a single gate-keeping question would yield a lower prevalence. Also, a single question is much less likely to be able to capture women’s varied experiences of violence than multiple questions. Thus, an approach that asks about violence from many different angles using separate questions is likely to encourage disclosure because it gives women some time to think about their experiences and permits them to disclose when they are ready and/or when they are asked a question describing an experience with which they identify ».

Holly Johnson <sup>2</sup> de Statistique Canada cite les mêmes arguments que Kishor en faveur de l’utilisation des Échelles des tactiques de conflit :

*« Definitions of violence vary cross-culturally and even within cultures. It is therefore critical that prevalence surveys ask about experiences with violence in behavioural terms, not simply whether respondents have been the victims of “violence” or have ever been “assaulted” or “sexually assaulted”. Providing multiple opportunities for disclosure helps counter the reluctance or hesitance of many women to talk about their experiences. Single questions have been shown to undercount rates of partner violence and sexual violence, which women are naturally reluctant to discuss. Both reliability and validity will be affected if respondents interpret question wording differently to other respondents and if large numbers fail to disclose. For these reasons, a list of behavioural items is the preferred approach ».*

Nulle part dans ces textes, on ne voit Sunita Kishor ou Holly Johnson émettre l'opinion que les Échelles des tactiques de conflit constituent « un instrument extrêmement limité et superficiel »; il semble plutôt qu'un tel commentaire serait nettement plus approprié dans le cas de la méthode du « single question threshold approach ».

Il faut de plus souligner que les arguments invoqués par Sunita Kishor et Holly Johnson en faveur de l'emploi des Échelles des tactiques de conflit s'appliquent tout aussi bien aux hommes qu'aux femmes, particulièrement si l'on songe que les références « culturelles » des hommes et des femmes quant au seuil (threshold) qui marque la limite où commence la violence ne sont peut-être pas spontanément identiques. L'emploi de questions spécifiques sur diverses formes de violence permet d'éviter que les réponses des participants à une enquête ne soient déterminées par leurs définitions subjectives de la violence, c'est-à-dire par le seuil (threshold), souvent variable d'un individu à l'autre, de ce qui est subjectivement considéré ou ressenti comme de la violence.

On se demande comment il peut se faire que Rudolph Rausch et la *Gazette des femmes* ignorent encore ou feignent d'ignorer ces avantages spécifiques des Échelles des tactiques de conflit que Straus a décrit maintes et maintes fois au cours des 30 dernières années et sur lesquels s'appuient les chercheuses féministes oeuvrant dans les organismes internationaux?

Les Échelles des tactiques de conflit permettent d'assurer l'opérationnalisation d'une définition uniforme de la violence auprès des participants et ont pour objectif d'éviter que des biais cognitifs associés, par exemple, au sexe des répondants, à leur expérience personnelle, à leurs conditions socio-économiques ou à leur culture, influencent ou biaisent la mesure de la prévalence de la violence. Les Échelles des tactiques de conflit ont l'avantage de pouvoir être employées dans tous les pays, auprès de tous les groupes culturels ou de tous les individus. Comme le souligne Kishor, les multiples questions de l'Échelle des tactiques de conflit offrent plusieurs occasions de dévoiler la violence et opérationnalisent une définition identique et explicite de la violence auprès de tous les participants à l'enquête, que le répondant soit un homme ou une femme.

Une étude récente de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) <sup>3</sup> utilise les Échelles des tactiques de conflit pour établir la prévalence de la violence conjugale et invoque des arguments semblables à ceux mentionnés par Kishor et Johnson à l'appui de ce choix méthodologique :

*« The WHO Study focused primarily on “domestic violence”, or violence by an intimate partner, experienced by women. Included in this were acts of physical, sexual and emotional abuse by a current or former intimate male partner, whether cohabiting or not. In addition, it looked at controlling behaviours, including acts to constrain a woman’s mobility or her access to friends and relatives, extreme jealousy, etc. The Study also included physical and sexual violence against women, before and after 15 years of age, by perpetrators other than intimate partners. Definitions of each of these aspects of violence were operationalized in the study using a range of behaviour-specific questions related to each type of violence (Annex 4). The study did not attempt to document an exhaustive list of acts of violence, but instead asked a limited number of questions about specific acts that commonly occur in violent partnerships. This approach has been used widely in studies of partner violence in the United States and elsewhere, and has been shown to encourage greater disclosure of violence than approaches that require respondents to identify themselves as abused or battered (2, 3). Given that the conceptualization of violence differs between individuals and communities, a fairly conservative definition of violence was used. Thus the prevalence estimated in this manner is more likely to underestimate rather than overestimate the true prevalence of violence. The acts used to define each type of violence measured in the Study are summarized in Box 2.1 ».*

Note : Les références 2 et 3 dans l'extrait ci-dessus désignent deux textes produits par Straus et ses collaborateurs. Le premier s'intitule « Societal Change and Change in Family Violence from 1975 to 1985 as Revealed by Two National Surveys »; le second s'intitule « The Revised Conflict Tactics Scales (CTS2) ».

Si la *Gazette des femmes* est vraiment convaincue de la justesse du point de vue de Rudolph Rausch, elle peut toujours songer à l'envoyer en mission au siège de l'OMS à Genève afin de signaler à cet organisme international la négligence de « souligner les limites de cette méthodologie » dont il aurait fait preuve en ayant recours à cet « instrument extrêmement limité et superficiel » que sont les Échelles des tactiques de conflit. Mais on peut douter que la *Gazette des femmes*ienne à ce point à faire étalage de son traitement superficiel des questions méthodologiques en matière de violence conjugale. Le « dossier » sur la violence conjugale qu'elle vient de publier est déjà suffisamment compromettant.

Les avantages militant en faveur de la méthodologie des Échelles des tactiques de conflit invoqués par Kishor, par Johnson ou par les auteures de l'étude de l'OMS sont très similaires à ceux invoqués Straus<sup>4</sup> et ses collègues en 1996 lors de la publication de la version révisée de ces échelles :

*« Measures concrete acts and events. The CTS measures the extent to which specific tactics, including acts of physical violence, have been used. The CTS is not intended to measure attitudes about conflict or violence nor the causes or consequences of using different tactics. The focus on specific acts or events is a strength of the CTS. Some scholars, however, view the focus on specific acts as a limitation (Dobash & Dobash, 1979; Kurz, 1993). They fault the CTS for measuring acts out of context.*

*The criticism that the CTS does not take into account the context and meaning of the acts is analogous to criticizing a reading ability test for not identifying the reasons a child reads poorly (such as limited exposure to books at home or test anxiety) and for not measuring the harmful effects of reading difficulty (such as low self-esteem or dropping out of school). These types of issues are critical, but they must be investigated by including measures of those explanatory, context, or consequence variables along with the reading test.*

*Similarly, the CTS is intended to be used in conjunction with measures of whatever cause, context, and consequence variables are relevant for the study or the clinical situation. This includes variables that are simple to measure but basic for understanding the connotations and meaning of the CTS scores, such as gender, age, height, and weight; and equally fundamental but more difficult to measure variables, such as the balance of power, feelings of fear and intimidation, and injury. Indeed, injury is such an important consequence that the revised CTS includes a scale to measure physical injury. It is important to note, however, that this is a separate scale, not part of the physical assault scale (see Straus, 1990a, 1990b, for why it is extremely important to separately measure physical assaults and injuries). Moreover, in their own research, some key critics of the CTS have contradicted their own criticism by following the CTS approach of asking about a list of assaultive acts to obtain the measure of physical violence and using a separate measure of injury (see for example, Dobash, Dobash, Cavanagh, & Lewis, 1994; Statistics Canada, 1993) ».*

Dans une synthèse récente sur les Échelles des tactiques de conflit, Straus<sup>5</sup> apporte des précisions additionnelles sur l'avantage d'utiliser des conduites spécifiques plutôt qu'une évaluation de type cognitif (single threshold question) pour établir la prévalence de la violence conjugale :

*« The CTS consists of a list of behaviors directed to a partner or a child. It deliberately excludes attitudes, emotions, and cognitive appraisal of the behaviors. These are crucial for some research and clinical purposes but must be measured separately. The value of a behavioral instrument is illustrated by a study which first asked about violent behaviors experienced, and then asked about cognitive appraisal. It found that more than a third of women who reported being a victim of one or more violent acts did not regard themselves as having experienced "physical abuse," as a "victim of violence," or as a "battered woman" (Hamby & Gray-Little, 2000). This discrepancy between the behavior and the cognitive appraisal of the behavior is important for understanding family violence and for designing programs of prevention and treatment. However, it is only possible to identify the discrepancy if there is an instrument such as the CTS which obtains the behavioral data...*

*...The CTS measures the behavior of both the respondent and the respondent's partner. This does not assume symmetry in the behavior; it only makes it possible to investigate that issue. Most research and clinical uses of the CTS benefit from having data on the behavior of both partners in a relationship ».*

Les avantages inhérents aux Échelles des tactiques de conflits sont également démontrés par la multitude des enquêtes sur la victimisation criminelle. L'un des exemples les mieux connus est celui du National Crime Victimization Survey (NCVS), mené annuellement aux États-Unis, qui utilise une méthodologie étroitement apparentée au « single question threshold approach », c'est-à-dire une évaluation de type cognitif portant sur le fait d'avoir été victime d'un crime de violence conjugale et qui obtient, année après année, une mesure de la prévalence de la violence conjugale qui n'est qu'une fraction minime de celle que les Échelles des tactiques de conflit parviennent à détecter<sup>6</sup>.

Il va de soi que les constats rapportés par Straus en ce qui a trait une évaluation de type cognitif de la situation par les victimes féminines sont tout aussi susceptibles de s'appliquer aux victimes masculines de la violence conjugale. Par ailleurs, comme Straus l'a souligné lui-même à maintes reprises, aucune échelle de mesure n'est parfaite et les Échelles des tactiques de conflit ne font pas exception à cette règle. Toute échelle de mesure est le fruit d'un compromis entre un ensemble de considérations : par exemple, la concision de l'instrument (limiter le nombre de questions) par opposition à l'exhaustivité de la mesure (identifier tous les cas possibles, même les plus inusités).

Si cet instrument était aussi inadéquat et superficiel que veut le laisser entendre la *Gazette des femmes*, comment expliquer que les diverses variantes de cette échelle de mesure sont demeurées l'instrument de prédilection de la vaste majorité des chercheurs dans les enquêtes sur la violence conjugale au cours des 30 dernières années? La majorité des chercheurs sont-ils sous l'emprise d'une gigantesque illusion collective, à laquelle aurait par miracle échappé une poignée d'intervenants Québécois étroitement liés aux groupes de pression recevant des subventions à titre d'intervenants en matière de violence conjugale? Si les lacunes de cet instrument étaient tellement évidentes, comment se fait-il qu'aucun chercheur ne soit parvenu, au cours des 30 dernières années, à proposer une meilleure approche ou un meilleur instrument que le milieu de la recherche aurait aussitôt adopté avec empressement?

Si le « dossier » de la *Gazette des femmes* avait voulu discuter avec rigueur et impartialité de la méthodologie employée pour établir la prévalence de la violence conjugale, c'est ce type de questions fondamentales qu'il lui aurait fallu aborder. Elle choisit plutôt d'accoler une ribambelle d'étiquettes péjoratives comme « si controversé » (p. 17), ou « instrument extrêmement limité et superficiel » (p. 17), « méthodologie si contestée qui colporte la notion de la symétrie de la violence » (p. 19) aux Échelles des tactiques de conflit, dans une vaine tentative de « démoniser » l'instrument le plus employé par les chercheurs pour établir la prévalence de la violence conjugale. S'il y a bien une chose dont ce « dossier » fait la démonstration, c'est de la superficialité avec laquelle la *Gazette des femmes* traite des questions méthodologiques relatives à la violence conjugale.

En somme, il y a un consensus largement établi dans le milieu de la recherche sur les avantages méthodologiques et éthiques d'utiliser les Échelles des tactiques de conflit pour établir la prévalence de la violence conjugale. Les chercheuses féministes oeuvrant dans ces organismes internationaux considèrent que les Échelles des tactiques de conflit constituent l'approche la plus avantageuse pour établir la prévalence de la violence conjugale. Voguant à contre-courant, la *Gazette des femmes* choisit la voie de la désinformation. Il ne fait aucun doute que c'est faire « fausse route », pour reprendre l'expression d'Élisabeth Badinter.

<sup>1</sup> Sunita Kishor, Domestic Violence Measurement in the Demographic and Health Surveys: The History and the Challenges, Expert Group Meeting organized by the UN Division for the Advancement of Women in collaboration with the Economic Commission for Europe (ECE), and World Health Organization (WHO) , 11-14 April 2005, Geneva, Switzerland, p. 4-5, <http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/vaw-stat-2005/docs/expert-papers/Kishor.pdf>

<sup>2</sup> Holly Johnson, Assessing the Prevalence of Violence Against Women in Canada, Expert Group Meeting organized by the UN Division for the Advancement of Women in Collaboration with the Economic Commission for Europe (ECE), and World Health Organization (WHO) , 11-14 April 2005, Geneva, Switzerland, p. 6 , <http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/vaw-stat-2005/docs/expert-papers/johnson.pdf>

<sup>3</sup> Claudia Garcia-Moreno, Henrica A. F. M. Jansen, Mary Ellsberg, Lori Heise et Charlotte Watts, WHO

Multi-country Study on Women's Health and Domestic Violence Against Women, World Health Organization, 2005, p. 13-14

[http://www.who.int/entity/gender/violence/who\\_multicountry\\_study/Introduction-Chapter1-Chapter2.pdf](http://www.who.int/entity/gender/violence/who_multicountry_study/Introduction-Chapter1-Chapter2.pdf).

<sup>4</sup> Murray Straus, Sherry L. Hamby, Sue Boney-McCoy et David B. Sugarman, « The Revised Conflict Tactics Scales. Development and Preliminary Psychometric Data », *Journal of Family Issues*, vol. 17, n° 3, 1996, p. 284-285

<http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS15.pdf>

<sup>5</sup> . Murray A. Straus, *The Conflict Tactic Scales*, p. 2, A slightly shortened version will be published in Nicky A. Jackson, editor, *Encyclopedia of Domestic Violence*, Routledge/Taylor & Francis, 2006

<http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS44G.pdf>.

<sup>6</sup> Callie Marie Rennison, *Intimate Partner Violence 1993-2001*, Bureau of Justice Statistics, 2003, p. 1

<http://www.ojp.usdoj.gov/bjs/pub/pdf/ipv01.pdf>

## Partie VIII

### Brève introduction aux Échelles des tactiques de conflit

Les parties précédentes de ce dossier ont montré les multiples inexactitudes commises par la *Gazette des femmes* à propos de diverses affirmations ayant trait aux Échelles des tactiques de conflit. Il importe en l'occurrence de souligner que les Échelles des tactiques de conflit sont jugées *in absentia*. En effet, le « dossier » de la *Gazette des femmes* fait le procès des Échelles des tactiques de conflit sans avoir offert la moindre définition ou la moindre description de cet instrument ou des principes méthodologiques sur lesquels il repose.

En d'autres termes, le réquisitoire de la *Gazette des femmes* semble trouver normal que « l'accusé », en l'occurrence la méthodologie des Échelles des tactiques de conflit, n'ait aucune chance de voir les principes sur lesquels elle repose être présentés ou représentés. Il faut reconnaître qu'il est difficile d'obtenir justice dans de telles circonstances.

Pour réparer l'oubli du « dossier » de la *Gazette des femmes* de décrire, même sommairement, en quoi consistent les Échelles des tactiques de conflit, voici une brève présentation de cet instrument de mesure. Cette introduction vise à rendre plus concrète la discussion des sections précédentes et à montrer qu'il n'y a rien d'ésotérique ou de maléfique dans les Échelles des tactiques de conflit. Comme on l'a vu, les avantages de cette approche sont reconnus dans les rapports d'organismes internationaux comme l'OMS dont on trouve des extraits dans la partie précédente.

Précisons tout d'abord que le mot « Échelles » est la traduction du terme anglais « Scales », c'est-à-dire « *an instrument or machine for weighing* ». Par extension de ce terme, le « Scaling » ou la construction d'une échelle est une opération conceptuelle par laquelle on vise à élaborer un instrument permettant d'obtenir une mesure numérique d'un concept abstrait quelconque. Par exemple, le test de QI est une « échelle » conçue pour mesurer le quotient intellectuel, qui est lui-même constitué d'un ensemble d'aptitudes intellectuelles. Un test de QI est un ensemble de questions qui mettent à l'épreuve ces différentes aptitudes intellectuelles afin de les mesurer. Ce test permet de situer les individus les uns par rapport aux autres en termes de QI dans l'échelle numérique ainsi constituée : un individu qui obtient un score de 150 est plus doué que celui qui obtient 80.

De manière similaire, les Échelles des tactiques de conflit sont un instrument conçu en vue de donner une représentation numérique des formes de résolution de conflits utilisées par les individus quand ils sont confrontés à des situations conflictuelles dans leurs rapports avec des membres de leur entourage. Une des échelles de cet instrument, soit l'échelle de l'agression physique, a pris une importance particulière en raison de sa capacité de mesurer la prévalence du recours à la violence physique entre conjoints ou entre les membres d'une même famille.

Ce qu'il importe de savoir, c'est que cette échelle est construite selon les mêmes principes méthodologiques que les centaines d'échelles de mesure utilisées en psychologie, en anthropologie, en éducation, en sciences sociales, où les « objets » mesurés ne sont pas des objets physiques concrets

(c.-à-d. des pommes et des oranges) mais des concepts abstraits. Il importe donc de ne pas être mystifié par le mot « échelle ».

Dans sa forme la plus connue, employée lors du *National Family Violence Survey* de 1985, mené par Straus et Gelles, les Échelles des tactiques de conflit sont tout simplement un module de 18 questions (19 questions, si l'on ajoute « pleurer » à l'échelle de l'agression verbale; Straus ne comptabilise pas les réponses positives à cette question <sup>1</sup>) portant sur les diverses conduites ou actions susceptibles d'être employées par un membre de la famille à l'occasion d'un conflit, d'une dispute ou d'un différend quelconque avec un autre membre de la famille. Ce module de questions est précédé de la courte introduction suivante dans la version employée par Straus et Gelles en 1985 :

*« No matter how well a couple get along, there are times when they disagree, get annoyed with the other person, or just have spats or fights because they're in a bad mood or tired or for some other reason. They also use many different ways of trying to settle their differences. I'm going to read some things that you and your (spouse/partner) might do when you have an argument » (Straus et Gelles, 1990, p. 33).*

Cette version des Échelles des tactiques de conflit comporte trois échelles : le raisonnement (trois questions), l'agression verbale (6 questions) et l'agression physique (9 questions). Mais il arrive très fréquemment que des enquêtes (par exemple les enquêtes de Statistique Canada) utilisent uniquement **l'échelle de l'agression physique**, parce que le devis de recherche s'intéresse uniquement à l'agression physique.

Il arrive aussi fréquemment que des chercheurs ajoutent quelques questions additionnelles aux neuf questions originales de l'échelle de l'agression physique. En règle générale, dans ses variantes les plus courantes, l'échelle de l'agression physique compte entre 9 et 14 questions. À titre d'exemple, en 1993 (EVEF), en 1999 (ESG) et en 2004 (ESG), Statistique Canada a utilisé une échelle de l'agression physique qui comporte un module de 10 questions.

Dans les enquêtes de Statistique Canada, l'échelle de l'agression physique comporte les 10 questions suivantes <sup>2 3</sup>

*« Au cours de la période étudiée, votre mari/femme/conjoint(e) a-t-il : 1- menacé de vous frapper avec son poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser; 2- lancé quelque chose qui aurait pu vous blesser; 3- poussé, empoigné, ou bousculé d'une façon qui aurait pu vous blesser; 4- giflé; 5- donné des coups de pied, mordu, ou donné un coup de poing; 6- frappé avec un objet qui aurait pu vous blesser; 7- battu; 8- tenté de vous étrangler; 9- utilisé ou menacé d'utiliser une arme à feu ou un couteau contre vous; 10- forcé à vous livrer à une activité sexuelle non désirée, en vous menaçant, en vous immobilisant ou en vous brutalisant d'une façon quelconque? ».*

Le module de 10 questions est précédé de l'introduction suivante <sup>4</sup> lors de l'Enquête sociale générale de 1999, qui évoque le « grave problème de la violence » :

*« Afin de bien comprendre le **grave problème de la violence** en milieu familial, il est essentiel de savoir ce que les gens en ont à dire. Je vais donc vous poser 10 brèves questions et j'aimerais que vous me disiez, si au cours des 5 dernières années, votre mari/femme/conjoint(e) actuel(le) vous a fait subir une ou plusieurs des situations suivantes. Vos réponses sont très importantes que vous ayez ou non vécu ces situations. N'oubliez pas que l'information recueillie est strictement confidentielle ».*

Il n'y a rien d'insidieux ou de mystérieux dans ces questions directes, simples et de portée générale que chacun est à même de comprendre. Il faut ajouter que ces questions sur des actes d'agression physique constituent un échantillonnage qui se veut aussi représentatif que possible des formes les plus courantes que peut prendre un acte d'agression physique, comme le précise Straus <sup>5</sup>:

*« Like most tests, the CTS includes only a sample of the universe of possible violent acts. This is analogous to a spelling test that includes only a sample of the total number of words that a child in the seventh grade should know how to spell. Although the behaviors in the CTS may be valid, the method used to select behaviors to include in the CTS did not guarantee that they are an adequate sample of violent behaviors. One indication that they are an adequate sample comes from a study by (Dobash & Dobash, 1984) who are among the most strident critics of the CTS. they used qualitative methods to identify typical violent acts. Their list of violent acts is almost identical to the items in the CTS ».*

En somme, l'échelle de l'agression physique tente de couvrir le spectre complet des formes les plus courantes que peut prendre une agression physique, c'est-à-dire de couvrir tous les degrés de gravité de la violence, allant de la menace de frapper quelqu'un ou de lui lancer un objet, en passant par le fait de frapper quelqu'un avec les poings ou les pieds, jusqu'à l'utilisation d'un objet ou d'une arme pour commettre l'agression.

Il arrive très souvent qu'un même événement de violence comporte plusieurs formes d'agression physique (par exemple, un même événement peut commencer avec la menace de frapper, être suivi de poussées ou de bousculades, pour se terminer avec des coups portés avec les poings ou les pieds). Il peut aussi arriver qu'un événement ne comporte qu'une seule forme d'agression physique (par exemple, donner une gifle).

Pour qu'un participant soit considéré comme victime de violence, il suffit qu'il rapporte avec subi, au cours de la période considérée par l'enquête, **au moins une des formes** de violence mentionnées dans le module de 10 questions. Alors, même si l'échelle comporte un nombre assez limité de questions, il est possible d'identifier la plupart des cas de violence, c'est-à-dire d'obtenir une mesure valide de la prévalence.

Il est avantageux de chercher à garder l'instrument aussi concis que possible. C'est pourquoi l'échelle comprend en général entre 10 et 14 questions, plutôt que 50 ou 60, par exemple. L'ajout de questions additionnelles ne produit pas d'effet substantiel sur l'estimation de la prévalence. Si l'on voulait couvrir toutes les formes imaginables d'agression physique, même les plus inusitées (par exemple, infliger des chocs électriques à une victime ou l'exposer à l'action de produits chimiques nocifs), l'échelle devrait comporter un nombre si élevé de questions qu'elle pourrait mettre à rude épreuve la patience du répondant et ainsi compromettre sa bonne disposition à participer à l'enquête.

Le fait de s'en tenir aux formes les plus courantes d'agression permet généralement de parvenir à obtenir une mesure valide de la prévalence. En conséquence, il n'est pas nécessaire d'énumérer dans l'échelle toutes les formes possibles et imaginables des formes d'agression physique, car il arrive fréquemment qu'une victime subisse plusieurs événements de violence donnant lieu à l'emploi de plusieurs formes de violence. S'il est survenu un seul événement, il arrive aussi que plusieurs formes de violence soient employées lors d'un tel événement unique.

La mesure la plus simple de l'agression physique que l'on puisse obtenir avec les Échelles des tactiques de conflit est la mesure de la prévalence de la violence : c'est-à-dire identifier les personnes qui ont subi **au moins une forme d'agression** au cours de la période étudiée lors **d'au moins un événement** de violence. Selon Straus<sup>6, 7</sup>, c'est aussi la mesure présentée le plus fréquemment.

Il est possible de dériver une grande variété de mesures et d'indices à partir des réponses fournies au module de questions des Échelles des tactiques de conflit. C'est donc une erreur (et même de la désinformation) d'affirmer que les Échelles des tactiques de conflit mesurent « *uniquement le nombre des actes de violence admis par le sujet* » (*Gazette des femmes*, p. 18). C'est une affirmation inexacte et une généralisation erronée. Plusieurs des variantes des Échelles des tactiques de conflit sont administrées de manière à ne pas comptabiliser le nombre des divers actes individuels du module de questions de l'échelle de l'agression physique. Ainsi, dans les enquêtes de Statistique Canada, le nombre des événements de violence conjugale est établi à partir de questions additionnelles qui ne font pas partie du module des 10 questions de l'échelle de l'agression physique.

Une autre erreur commune, ou un autre type de désinformation largement véhiculée à propos des Échelles des tactiques de conflit, est le reproche voulant que ces échelles ne mesurent pas « *l'intention du geste posé, ni son interprétation* ». Il s'agit d'un autre exemple où l'on confond l'instrument que sont les Échelles des tactiques de conflit avec le devis de l'enquête. Straus a répété maintes et maintes fois que les Échelles des tactiques de conflit ne sont pas conçues pour mesurer les attitudes au sujet des conflits ou divers éléments contextuels de tels conflits, mais seulement l'occurrence ou l'absence de la violence. Voici ce que Straus<sup>8</sup> et ses collègues affirment à ce propos en 1996 :

« *The CTS measures the extent to which specific tactics, including acts of physical violence, have been used. The CTS is not intended to measure attitudes about conflict or violence nor the causes or consequences of using different tactics. **The focus on specific acts or events is a strength of the***

**CTS.** Some scholars, however, view the focus on specific acts as a limitation (Dobash & Dobash, 1979; Kurz, 1993). They fault the CTS for measuring acts out of context.

The criticism that the CTS does not take into account the context and meaning of the acts is analogous to criticizing a reading ability test for not identifying the reasons a child reads poorly (such as limited exposure to books at home or test anxiety) and for not measuring the harmful effects of reading difficulty (such as low self-esteem or dropping out of school). These types of issues are critical, but they must be investigated by including measures of those explanatory, context, or consequence variables along with the reading test.

**Similarly, the CTS is intended to be used in conjunction with measures of whatever cause, context, and consequence variables are relevant for the study or the clinical situation. This includes variables that are simple to measure but basic for understanding the connotations and meaning of the CTS scores, such as gender, age, height, and weight; and equally fundamental but more difficult to measure variables, such as the balance of power, feelings of fear and intimidation, and injury ».**

Pour bien comprendre les implications méthodologiques des remarques de Straus et de ses collègues sur le rejet des « critiques » à l'endroit des soi-disant déficiences des Échelles des tactiques de conflits, supposons un instant que les questions faisant partie de l'échelle de l'agression physique soient formulées de la même façon que l'énoncé suivant, conformément à ce que semblent souhaiter les commentateurs qui ne cessent d'émettre ce type de critique à l'endroit des Échelles des tactiques de conflit : « *Est-ce que votre conjoint vous a giflé et blessé en vue de maintenir son contrôle ou son emprise sur vous?* » .

Comment interpréter une réponse négative à cette question? Le répondant veut-il dire qu'il n'y a eu ni violence, ni blessure ni contrôle de la part du conjoint? Ou le répondant veut-il dire qu'il y a eu violence, mais ni blessure ni contrôle? Ou le répondant veut-il dire qu'il y a eu violence et blessure, mais aucun contrôle? Ou le répondant veut-il dire qu'il y a eu violence et contrôle, mais pas de blessure? Si toutes les questions du module de l'agression physique étaient formulées de cette façon, il est fortement possible qu'une forte proportion des répondants victimes de violence répondrait par la négative à ces questions. Logiquement, seuls les répondants qui ont été à la fois violentés, blessés et contrôlés pourraient répondre « Oui » à de telles questions. On voit donc pourquoi, il est nécessaire que chacun de ces aspects soit mesuré séparément, comme le préconise Straus.

En outre, une telle formulation des questions comporterait le désavantage que les aspects « blessure » et « contrôle » de la question présenteraient l'inconvénient majeur d'être un « *single threshold question approach* », comme on l'a vu à la Partie VII, c'est-à-dire une définition subjective de ce qu'est une « blessure » ou le « contrôle », variant d'un individu à l'autre.

Advenant le cas d'une réponse positive à cette même question hypothétique, le chercheur serait confronté aux mêmes problèmes d'interprétation. Accepter les commentaires de ces groupes de pression et de ces intervenants, tels que repris par la *Gazette des femmes*, serait aller à l'encontre des principes méthodologiques les plus élémentaires permettant d'établir une mesure fiable de la prévalence. Il n'est donc pas étonnant que Straus et l'immense majorité des chercheurs repoussent du revers de la main ces critiques envers les Échelles des tactiques de conflit.

Comme le soulignent les rapports de l'OMS et ceux présentés dans divers forums internationaux par des chercheuses féministes, l'avantage des Échelles des tactiques de conflits c'est **d'opérationnaliser une définition uniforme de la violence** entre les participants au moyen d'une série d'actions ou de conduites spécifiques. Le répondant ne répond pas en fonction de ses **perceptions subjectives** de ce qu'est la « violence », mais en fonction d'une **définition concrétisée** par le recours à un module de questions portant sur des actions spécifiques qui définissent de manière uniforme pour chacun des participants ce que le devis de recherche entend par le terme « violence ».

Il y a un large consensus chez les chercheurs à l'effet que l'échelle de l'agression physique est capable de détecter la grande majorité des personnes qui ont subi au moins une forme d'agression physique lors d'au moins un événement de violence conjugale et qu'elle fournit une estimation fiable et valide de la prévalence de la violence dans la population et que cette estimation de la prévalence recouvre une définition généralement uniforme parmi l'ensemble des individus de la population étudiée.

En 1996, Straus et ses collègues<sup>9</sup>, ont proposé une version révisée des Échelles des tactiques de conflit, appelée CTS2, avec l'addition de deux nouvelles échelles (l'échelle des blessures et l'échelle de la coercition sexuelle) aux trois échelles initiales et l'ajout de questions additionnelles dans chacune des trois échelles initiales. Par exemple, dans les CTS2, l'échelle de l'agression physique compte un module de 12 questions.

La validité et la fiabilité des Échelles de tactiques de conflit ont été établies dans un grand nombre d'études. Dans une courte synthèse récente préparée pour l'ouvrage *Encyclopedia of Domestic Violence*, Straus résume les nombreuses études effectuées sur divers aspects de la validité et de la fiabilité des Échelles des tactiques de conflit.

Dans cette synthèse, Straus<sup>10</sup> offre la réponse suivante aux tentatives incessantes de certains groupes de pression de mettre en doute la validité des Échelles des tactiques de conflit :

*« The CTS is both the most widely used measure of family violence and also the most widely criticized. Extensive critical examination is appropriate for any widely used instrument because, if the instrument is wrong, then a great deal of research will also be wrong. **In the case of the CTS, however, the most frequent and severe criticism reflects ideological differences rather than empirical evidence. Specifically, many feminist scholars reject the CTS because studies using this instrument find that about the same percentage of women as men assault their partners. This contradicts the feminist theory that partner violence is almost exclusively committed by men as a means to dominate women, and is therefore prima –face evidence that the CTS is not valid. Ironically, the fact that the CTS has provided some of the best evidence confirming the link between male dominance and partner violence, and also and other key aspects of feminist theory of partner violence (Coleman & Straus, 1990; Straus, 1994) has not shaken the belief that the CTS is not a valid measure.***

**Another irony is that despite these denunciations, many feminist researchers use the CTS.**

*However, having used the CTS, they re-affirm their feminist credentials by routinely inserting a paragraph repeating some of the erroneous criticisms. **These criticisms are then cited in other articles as though there were empirical evidence. Anyone reviewing these studies would have the impression that there is a large body of empirical evidence showing the invalidity of the CTS, whereas there is only endless repetition of the same unvalidated opinions** ».*<sup>11</sup>

Ces commentaires de Straus complètent cette brève présentation des Échelles de tactiques de conflit. Il faut espérer que l'omission du « dossier » de la *Gazette des femmes* est ainsi réparée. Chose certaine, la tentation de propager des informations erronées sur la méthodologie employée pour établir la prévalence de la violence conjugale n'est pas sans comporter des risques importants. Il est facile de montrer que le Conseil du statut de la femme n'est pas en position de donner des leçons de rigueur méthodologique à qui que ce soit en ce qui a trait aux enquêtes sur la violence conjugale et à l'interprétation des résultats de ces enquêtes.

En somme, au lieu de s'appuyer sur les principes méthodologiques reconnus qui ont été utilisés pour concevoir un instrument capable d'établir la prévalence de la violence conjugale, la *Gazette des femmes* préfère acclamer sans réserve et sans discernement une méthodologie quand les résultats, si biaisés soient-ils, confortent ses préjugés. Elle dénigre et rejette aveuglément la même méthodologie lorsque les résultats ne sont pas conformes à ses croyances et à ses préjugés. Le danger d'une telle attitude est que le stéréotype en vienne à tenir lieu de méthodologie dans l'analyse du problème social que constitue la violence conjugale.

<sup>1</sup> Murray Straus, Sherry L. Hamby, Sue Boney-McCoy et David B. Sugarman, « The Revised Conflict Tactics Scales. Development and Preliminary Psychometric Data », *Journal of Family Issues*, vol. 17, n° 3, 1996, p. 310, <http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS15.pdf>

<sup>2</sup> Karen Rodgers, « Résultats d'une enquête nationale sur l'agression envers la conjointe », voir tableau 4, Statistique Canada, *Juristat*, vol. 14, n° 9, 1993, [http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale/html/femnational\\_f.html](http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale/html/femnational_f.html)

- <sup>3</sup> Statistique Canada, *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2000*, tableau 2.1, p. 12, <http://www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-XIF/0000085-224-XIF.pdf>
- <sup>4</sup> Statistique Canada, *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2000*, tableau 2.1, p. 13, <http://www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-XIF/0000085-224-XIF.pdf>
- <sup>5</sup> Murray A. Straus, *The Conflict Tactic Scales*, p. 6, A slightly shortened version will be published in Nicky A. Jackson, editor, **Encyclopedia of Domestic Violence**, Routledge/Taylor & Francis, 2006, p. 8, <http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS44G.pdf>
- <sup>6</sup> Murray A. Straus, *Scoring the CTS2 and the CTSPC*, Family Research Laboratory, Durham, University of New Hampshire, p. 2  
<http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS28a3.pdf>
- <sup>7</sup> Murray A. Straus, *The Conflict Tactic Scales*, p. 3, A slightly shortened version will be published in Nicky A. Jackson, editor, **Encyclopedia of Domestic Violence**, Routledge/Taylor & Francis, 2006, <http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS44G.pdf>
- <sup>8</sup> Murray Straus, Sherry L. Hamby, Sue Boney-McCoy et David B. Sugarman, « The Revised Conflict Tactics Scales. Development and Preliminary Psychometric Data », *Journal of Family Issues*, vol. 17, n° 3, 1996, p. 284-285  
<http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS15.pdf>
- <sup>9</sup> Murray Straus, Sherry L. Hamby, Sue Boney-McCoy et David B. Sugarman, « The Revised Conflict Tactics Scales. Development and Preliminary Psychometric Data », *Journal of Family Issues*, vol. 17, n° 3, 1996, p. 284-285  
<http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS15.pdf>
- <sup>10</sup> Murray A. Straus, *The Conflict Tactic Scales*, p. 8, A slightly shortened version will be published in Nicky A. Jackson, editor, **Encyclopedia of Domestic Violence**, Routledge/Taylor & Francis, 2006  
<http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS44G.pdf>
- <sup>11</sup> Murray A. Straus, *The Conflict Tactic Scales*, p. 8, A slightly shortened version will be published in Nicky A. Jackson, editor, **Encyclopedia of Domestic Violence**, Routledge/Taylor & Francis, 2006, p. 8  
<http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS44G.pdf>

## Partie IX

### Cas exemplaire de l'imposture de l'échantillon clinique (clinical sample fallacy)

Après avoir cité de façon inexacte des statistiques sur le taux de prévalence sur cinq ans de la violence conjugale au Québec et au Canada (voir Partie I), et falsifié la teneur d'un débat à l'émission *Dussault Débat* à propos du documentaire *Pied-de-biche* (Partie II), l'article de la *Gazette des femmes* entreprend de jeter le doute sur les statistiques de prévalence de la violence conjugale au Canada et au Québec en tentant d'opposer les statistiques policières aux taux de prévalence observés par l'*Enquête sociale général* menée en 1999 et en 2004 par Statistique Canada . Voici l'extrait de l'article :

« Statistique Canada présente des données semblables dans son dernier rapport annuel sur La violence familiale au Canada: « Les taux de la violence conjugale infligée par un partenaire, soit actuel ou ancien, au cours de la période de cinq ans se situaient à 7 % pour les femmes et à 6 % pour les hommes. »

*Facile donc de conclure que les hommes et les femmes sont égaux dans la violence conjugale. Sauf que les statistiques policières disent exactement le contraire. Ainsi, en 1999, sur l'ensemble des victimes de violence de la part d'un partenaire au Canada, 13 % étaient des hommes et 87 % des femmes. Des proportions que confirme le ministère de la Sécurité publique du Québec, selon lequel les hommes composaient 86 % des auteurs présumés de violence conjugale en 2003 » (Gazette des femmes, p. 16-17).*

Dans cet extrait, la *Gazette des femmes* se livre à un cas exemplaire de « *l'imposture de l'échantillon clinique* », erreur méthodologique qui sévit de façon endémique dans les articles de nombreux commentateurs sur la violence conjugale. De quoi s'agit-il? L'imposture de l'échantillon clinique consiste à généraliser à l'ensemble des victimes de violence conjugale des constats qui s'appliquent à un sous-groupe particulier de victimes, alors que les biais de sélection, souvent extrêmes, associés à la constitution du sous-groupe en question interdisent toute généralisation à l'ensemble des victimes.

Pour illustrer ce qu'est l'imposture de l'échantillon clinique, prenons un exemple extérieur à la question de la violence conjugale. Ainsi, si l'on faisait une enquête parmi les patients d'un hôpital sur leur état de santé, il ne viendrait à personne l'idée de généraliser les résultats sur l'état de santé des patients de cet hôpital à l'ensemble de la population et d'affirmer que l'ensemble des individus de la population éprouvent dans des proportions comparables des problèmes de santé semblables à ceux des patients de l'hôpital. Tout le monde comprend que les patients séjournant dans un hôpital constituent l'aboutissement d'un processus de sélection des cas graves qui nécessitent une intervention médicale. Les patients d'un hôpital constituent un « groupe clinique ». Il est en outre facile de comprendre qu'il ne serait même pas légitime de généraliser les résultats obtenus dans un établissement hospitalier particulier à l'ensemble des établissements hospitaliers, car les types de patients et des problèmes de santé qu'ils éprouvent peuvent varier considérablement d'un établissement à l'autre. Une telle généralisation ne serait pas légitime, car elle comporterait des risques importants de biais.

En matière de violence conjugale, un « groupe clinique » est en règle générale un groupe constitué de personnes qui ont fait appel aux services offerts par des services publics ou des organismes à but non lucratif pour venir en aide aux victimes de violence. Il s'agit donc des victimes dont la situation a été portée à l'attention de tierces personnes dans le but de recevoir de l'aide ou du soutien dans leur démarche pour se soustraire à une situation de violence conjugale. Dans ce cas, le « groupe clinique » peut par exemple être constitué de femmes qui séjournent dans un centre pour femmes victimes de violence; il peut aussi s'agir des victimes qui se sont présentées à l'urgence des hôpitaux pour recevoir des soins par suite de violence, ou il peut s'agir des victimes qui ont fait appel aux services d'un CLSC. Il peut aussi s'agir des victimes dont la situation a été signalée aux services policiers.

De manière générale, les études réalisées au moyen de tels « groupes cliniques » présentent un ensemble de biais de sélection qui font en sorte qu'ils ne peuvent être considérés comme représentatifs de l'ensemble des victimes de violence conjugale. Tenter d'opposer les constats faits auprès de tels groupes cliniques à ceux faits au moyen d'une enquête reposant sur un vaste échantillon représentatif de l'ensemble de la population constitue une erreur méthodologique fondamentale que les spécialistes comme Murray A. Straus désignent par l'expression « *clinical sample fallacy* », notion que l'on peut traduire de la façon suivante : « imposture de l'échantillon clinique » :

« [...] it is important to avoid using findings based on cases known to police or shelters for battered women as the basis for understanding and dealing with the relatively minor and less chronic violence found in the population in general. That type of unwarranted generalization is often made and it is known as the "clinical fallacy". [...] »

*Much of the controversy over assaults by women stems from assuming that data from the family conflict studies on assaults by women apply to cases known to police and shelters, and the similar unwarranted assumption that the predominance of assaults by men in data from crime studies and battered women shelters applies to the population at large. » (Straus<sup>1</sup>, 1999, p. 29).*

« Sociologists sometimes use the term clinical fallacy to call attention to the fact that research based on "clinical" samples (i.e., samples of persons or families receiving assistance or treatment for a problem) may have limited applicability because those who seek or receive "treatment" are often not representative of the entire population manifesting the problem. » (Straus<sup>2</sup>, 1990, 86).

C'est précisément à ce type de généralisation erronée que se livre la *Gazette des femmes* en opposant les statistiques policières, plus précisément la proportion des femmes dans le total des cas signalés à la police, aux taux de prévalence observés dans l'Enquête sociale générale de 1999 et de 2004.

Dans le cas des statistiques policières, comme le souligne Karl Thomassin<sup>3</sup>, les statistiques officielles constituent l'aboutissement d'un long processus social de sélection. Thomassin identifie trois étapes qui doivent être complétées pour qu'un crime puisse faire partie des statistiques officielles : 1. la première

étape consiste en la détection ou l'identification du crime, notamment par la victime, qui doit avoir pris conscience du fait qu'elle a fait l'objet d'un crime (par exemple, bien des hommes qui ont reçu une gifle de la part de leur conjointe ou d'une ex-conjointe ne considèrent pas toujours qu'ils ont été victimes d'un crime); 2. la seconde étape exige que la victime (ou une tierce personne) estime qu'il est nécessaire de procéder au signalement du crime ou de l'agression aux autorités policières; 3. la troisième étape est l'enregistrement du crime, si l'enquête policière établit que la plainte est fondée.

À titre d'exemple, Karl Thomassin mentionne que les cas de violence conjugale sont signalés aux autorités de façon moins fréquente que d'autres catégories d'infractions, en raison du fait que les victimes de violence conjugale doivent prendre en compte de multiples facteurs avant de prendre la décision de porter le crime à la connaissance des services policiers. Chacune des étapes identifiées par Thomassin se traduit par la sélection d'un nombre de cas de plus en plus restreint et généralement de plus en plus graves de violence conjugale.

Par exemple, il se peut qu'une bonne partie des hommes et des femmes qui ont reçu des coups ou d'autres formes d'agression physique de la part du conjoint ou d'un partenaire ne réalisent pas qu'ils ont été victimes d'un crime. Car il se peut que leur définition subjective de ce qu'est un crime de la part d'une personne de leur entourage ne coïncide pas avec les définitions du Code criminel. D'une façon analogue comme l'ont souligné les rapports de chercheuses comme Sunita Kishor ou Holly Johnson cités dans la Partie VII du présent dossier, le recours au « *single question threshold approach* » quant au fait d'avoir été victime de « violence » présente l'inconvénient d'être dépendant de ce « seuil » subjectif qui peut être très variable d'un individu à l'autre.

Ainsi, il est possible que ce « seuil de tolérance » face aux agressions physiques soit différent chez les hommes et les femmes, d'abord au plan de la prise de conscience du fait d'avoir été victime, et ensuite au plan de la propension à signaler la situation aux services policiers. Il y a donc une sélection différentielle qui peut s'exercer à cette étape et les statistiques policières vont refléter les « biais » découlant de cette première sélection.

Ensuite, même une fois qu'une victime a réalisé qu'elle était victime d'un crime, divers facteurs peuvent entrer en considération pour favoriser ou inhiber la propension de la victime à déclarer l'incident à la police. L'affection envers le conjoint peut être un de ces facteurs, ou les conséquences du signalement sur les enfants du couple; la peur du conjoint peut également entrer en jeu ou la prise en compte des répercussions possibles d'un dossier criminel, telle que la perte d'un emploi. Il se peut aussi que la peur de la police soit un facteur notable. Par exemple, si les hommes courent de fortes chances (ou croient à tort ou à raison que tel peut être le cas) d'être eux-mêmes arrêtés et expulsés de leur domicile s'ils signalent une agression commise par leur conjointe, il est bien évident que cette pratique policière exercera un fort effet dissuasif au signalement de la violence subie les hommes. Il existe donc à cette étape un ensemble varié des facteurs susceptibles d'exercer un effet significatif de sélection des cas susceptibles d'être signalés.

Enfin, il faut que le crime soit enregistré dans la base de données de la statistique policière, c'est-à-dire qu'une première enquête policière sur place doit établir que la plainte est fondée. Dans les cas de violence conjugale, il est possible que l'enquête policière fasse l'objet de certains biais et tendent, à titre d'exemple, à accréditer davantage les signalements fait par les femmes que ceux faits par les hommes. C'est une autre source possible de biais.

La plupart des personnes qui se trouvent dans un contexte clinique y parviennent au terme d'un processus de sélection similaire. Chacune des étapes d'un tel parcours se traduit par la sélection d'un groupe de plus en plus restreint de victimes (ou d'agresseurs) dans le processus de constitution du groupe clinique. Une fois qu'il est constitué, le groupe clinique se caractérise par de multiples biais de sélection qui ont pour effet de rendre impossible toute généralisation à partir d'un tel groupe à l'ensemble de la population sous peine de se livrer à ce que Straus désigne par l'expression « imposture de l'échantillon clinique » (*clinical sample fallacy*).

Il y a un fort consensus chez les chercheurs dans le domaine de la violence conjugale à l'effet que de tels groupes cliniques comportent un ensemble de biais de sélection qui font en sorte qu'on ne peut généraliser les constats faits auprès de tels groupes à l'ensemble de la population.

Déjà en 1994, l'*American Medical Association*<sup>4</sup> souligne les sources possibles de biais dans le cas des données policières :

*« A second source of official data on spousal violence is data on police calls and arrest. Police call data are subject to much more bias than are homicide data. First, the vast majority of instances of spousal violence do not result in a call to the police, and a vast majority of police calls for instances of domestic violence do not result in an arrest. Gelles and Straus<sup>33</sup> found that police were called to less than one in twenty houses (4.8 percent) in which there had been some kind of spousal violence in the previous year, and when the police were called, they arrested an offender in only 15 percent of the cases.*

*Police call data show an overwhelming pattern of male-to-female violence compared to female-to-male violence. Dobash and Dobash examined police call data in Scotland and found that, when the sex of the participants was recorded, women were the victims of domestic violence in 94 percent of the cases and the offenders in 3 percent of the cases. Other analyses of police data reveal similar patterns.*

*The small percentage of female offenders could be a result of the fact that police calls are more likely to occur when an injury occurs. Even though this may affect the kinds of cases of spousal violence that come to official attention, it does suggest that male-to-female violence is more likely to cause injury than female-to-male violence. A second plausible explanation for the small percentage of female offenders may be the reluctance of the police to make an arrest when a female is the offender. Buzawa and Buzawa note that male victims of domestic assault are uniformly dissatisfied with police response and feel that police have a limited understanding of male victimization ».*

De l'avis de la plupart des chercheurs, il y a de très fortes raisons de penser que les statistiques policières comportent, en général, des biais de sélection plus importants que les enquêtes sur la violence conjugale, car elles exigent l'accomplissement des trois étapes décrites par Karl Thomassin, avec une sélection progressive des cas les plus graves à chacune de ces étapes. Dans le cas d'une enquête sur la violence conjugale auprès d'un échantillon représentatif, comme c'est le cas de l'Enquête sociale générale de Statistique Canada, la situation est tout à fait différente. L'identification d'un cas de violence conjugale exige seulement que le répondant à une enquête réponde positivement à une seule des questions des Échelles de tactiques de conflit, avec l'assurance que l'anonymat de sa réponse se trouve garanti. Comme le montrent Sunita Kishor ou Holly Johnson, l'avantage de l'emploi des Échelles des tactiques de conflit pour détecter les situations de violence, c'est qu'il n'est même pas nécessaire que la victime ait réalisé qu'elle a été victime d'un crime.

À l'instar des cas enregistrés dans les statistiques officielles de la criminalité, les cas observés dans la plupart des contextes cliniques constituent, dans la très grande majorité des cas, l'aboutissement d'un long processus jalonné d'une suite d'étapes ou de décisions qui se traduisent le plus souvent par une sélection progressive des cas les plus graves, comme le soulignait le chercheur Michael P. Johnson<sup>5</sup> en 1995 :

*« What about the data sources for most of the feminist research—shelters, hospital emergency rooms, and the criminal and divorce courts? Certainly there are equally serious biases in these sources of data. It is likely, for example, that most families in which couple violence is only intermittent, an unusual response to family conflict, do not need or want such services. The woman or man who is struck or pushed by his or her partner a few times a year will not in most cases report the incident to the police, or go to a shelter, or file for divorce or need to seek medical treatment. Such sources of data are therefore heavily biased in the direction of providing access only to cases of patriarchal terrorism, and, even among those cases, biased in the direction of the most egregious cases ».*

Marilyn Kwong, Kim Bartholomew et Donald G. Dutton<sup>6</sup> conviennent, tout comme Michael P. Johnson, que les groupes cliniques recrutés par exemple dans des centres d'hébergement pour femmes victimes de violence se caractérisent par une sélection des cas extrêmes de violence et que l'on ne peut généraliser les constats faits auprès de tels groupes à l'ensemble des couples où sévit la violence conjugale :

*« Johnson (1995) has proposed that the phenomenon of "domestic violence" can be broken down into two distinct patterns that he labels patriarchal terrorism and common couple violence. Patriarchal terrorism describes violence in which women are highly victimized by husbands who seek control over them. Common couple violence represents occasional violence that is often enacted and initiated equally by men and women during conflicts that get out of hand. Johnson argues that studies of women*

*seeking aid for domestic violence, such as women in shelters, generally include only women experiencing the extreme form of domestic violence. It is therefore inappropriate to generalize from these studies to the entire population of violent couples ».*

Lynn Magnol, Terrie E. Moffitt, Avshalom Caspi, Denise Newman, Jeffrey Fagan et Phil A. Silva <sup>7</sup> indiquent aussi de manière claire que l'on ne peut généraliser les constats faits auprès d'un groupe clinique à l'ensemble de la population :

*« Second, the expectation that rates of partner violence by men would exceed rates by women may stem from the sampling choices of previous studies. Many of these studies relied on samples of men who had been adjudicated or mandated to treatment programs because of the injurious consequences of their violence (e.g., Faulk, 1974; Hamberger & Hastings, 1986; Roberts, 1987). Other studies used samples of women who sought shelter or treatment for the injurious consequences of their husband's violence (e.g., Gayford, 1975; Rounsaville, 1978).*

*It is important to bear in mind that clinical studies and epidemiological surveys historically have asked different questions, and the practical implications of findings from these two types of studies have differed (Johnson, 1995; Straus, 1990b). Clinical studies have the advantage of defining violent cases for study on the basis of serious injury, thereby inherently documenting the consequential nature of the violence studied. However, it is not possible to generalize from such selected, samples to draw conclusions about the epidemiology or correlates of partner violence in the population. In contrast, surveys of birth cohorts such as ours, which sample the full range of involvement in partner violence, support generalizable conclusions about the epidemiology and correlates of partner violence. Our findings and other studies (Elliott et al., 1985; Straus & Gelles, 1986; Straus et al., 1980) have shown women to behave at least as violently as men. However, the interpretation of violent behaviour perpetrated by men and women must be informed by knowledge about the consequences of violence, the context in which it occurred, the motives of perpetrators, and their personal characteristics ».*

Voici en quels termes, Holly Johnson <sup>8</sup>, responsable de l'Enquête sur la violence envers les femmes de 1993 (EVEF) à Statistique Canada, décrit les biais inhérents aux groupes cliniques :

*« The earliest attempts to study rape and wife battering involved case studies of female victims who had been in contact with a helping agency, such as a rape crisis centre or a shelter for battered women or case studies of men who had been tried and convicted of such offences. These "clinical" or "convenience" samples were drawn primarily from medical or counselling caseloads or jail populations.*

*Clinical caseloads of women and men have the advantage to researchers of being readily available, inexpensive to acquire, and not biased (in the case of female victims) by having to first report to the police. However, they are biased in other important ways. Like shelter women who report wife assault or sexual assault to the police, women who use shelters or other services are unrepresentative of all battered or sexually assaulted women. Most women who seek help from an agency have endured the most severe forms of violence, some for many years, and in the case of shelter users, most are economically destitute with few other options open to them.*

*The earliest studies of violent men attempted to pinpoint how rapists differ from normal men so that therapies could be developed for them. Most described rapists as having psychological defects that caused uncontrollable violent impulses. The conclusions drawn from this research were largely a function of the sample of men who were studied—very violent men, many psychologically disturbed, who were unable to escape police detection, arrest, and conviction. As few rapes are reported to the police and fewer result in convictions, clinical samples represented only the very extreme examples of men who rape [...]*

*...The growing attention of feminist scholars to issues related to violence against women caused a shift in focus from offenders to victims and to the study of clinical samples of women using shelters for battered women, rape crisis centres, or hospitals. There are obvious problems of bias associated with this method of selecting samples, and for the most part, the way the sample is selected will determine the characteristics of the women who respond. Women who use shelters, for example, are likely to be poor, to have had their lives or the lives of their children threatened by the most serious types of violence, and to have few other options available to them. These studies seldom include a control group of non-battered women to indicate how they compare with the clinical sample. As a result, there is no way of knowing from clinical samples how representative these women are of all victims of wife assault,*

and researchers must be careful not to generalize the characteristics of these women or their experience to all battered women.

The way in which the clinical or convenience sample is selected can also affect the results of the study and the extent to which the findings can be generalized to other populations. Typically, the researcher has limited funds available and must judiciously select a readily available sample of women to interview about their experiences. Some researchers have attracted subjects through notices posted in magazines or newspapers or on university campuses. This method is called "self-selection" as respondents make the decision to select themselves as subjects. While it may be the least costly method of selecting a sample and does not carry with it the same problems inherent in samples of shelters or police statistics, the biases are clearly unknown as the researcher will not know the criteria the subjects have used to participate in the study. There may be a tendency for women who have already reported their experiences to the police or a crisis centre to come forward, or there may be certain class or education factors at play. The types of magazines or newspapers in which the notice is posted will also have a strong bearing on who responds. For example, subjects recruited from a university will differ in important ways from women responding to an advertisement in a public housing project. The important point is that there is a bias in the selection for these studies and the direction of the bias is largely unknown to the researcher.

Despite the limitations of clinical studies, the case study information that has emerged from clinical research has provided much-needed insight into the contexts in which sexual assault and battering occur and the motivations of both victims and offenders ».

Comme le souligne Mme Holly Johnson, de Statistique Canada, de telles études auprès de groupes cliniques peuvent fournir des informations précieuses pour mieux connaître la situation particulière de ces groupes afin répondre aux besoins spécifiques de telles clientèles. Cependant, on ne peut en aucune manière généraliser les constats faits dans un tel cadre à l'ensemble des victimes de violence conjugale ou à l'ensemble de la population. Toute tentative en ce sens constitue une erreur méthodologique fondamentale, soit l'imposture de l'échantillon clinique, qui a pour effet d'induire la population en erreur.

Comme le souligne l'*American Medical Association*<sup>9</sup>, chaque source de data présente des problèmes de validité qu'il faut identifier de manière spécifique dans une analyse statistique et qu'il ne faut en aucun cas négliger de prendre en considération :

« Each of the major data sources has its own validity problems. Clinical data are never representative, and few investigators gathering data from clinical samples employ comparison groups. Official records suffer from variations in definitions, differing reporting and recording practices, and biased samples of violent and abusive behaviors and persons. The biases of social survey data on intimate violence include inaccurate recall, differential interpretation of questions, and intended and unintended response error ».

Il est certain que même les échantillons représentatifs peuvent comporter certaines sources potentielles de biais, tels que des biais de rappel (mémoire défaillante) ou des biais de « désirabilité sociale ». Les responsables des enquêtes avec des échantillons représentatifs peuvent prendre diverses mesures pour contrer ou atténuer ces sources possibles de biais. Cependant, les sources potentielles de biais des échantillons représentatifs sont mineures en comparaison des sources de biais qui affectent les « groupes cliniques » dont les participants peuvent, en plus des multiples biais de sélection, également avoir également la mémoire défaillante ou être influencé par la « désirabilité sociale ».

Maintenant que l'on a établi que les statistiques relatives aux « groupes cliniques », incluant notamment les statistiques policières, reflètent de nombreux biais de sélection, on se trouve en meilleure position pour apprécier à sa juste mesure l'ampleur de l'erreur méthodologique à laquelle se livre la *Gazette des femmes* quand elle oppose les statistiques policières aux taux de prévalence résultant de l'Enquête sociale générale.

La *Gazette des femmes* commet une première erreur méthodologique en omettant de mentionner les biais de sélection inhérents aux statistiques policières. Elle commet une seconde erreur méthodologique en utilisant les statistiques policières en les opposant aux résultats de l'Enquête sociale générale. Ce faisant, la *Gazette des femmes* se livre à une généralisation implicite des résultats de la statistique policière à l'ensemble des victimes de violence conjugale. Comme on vient de le montrer,

une telle généralisation n'est pas acceptable méthodologiquement. Enfin, la *Gazette des femmes* commet une erreur inacceptable d'analyse lorsqu'elle affirme que les statistiques policières permettent de contredire le constat de la similarité des taux de prévalence de la violence conjugale chez les hommes et les femmes sur la base des données de l'Enquête sociale générale. En voici la raison.

Les données de l'Enquête sociale générale proviennent d'un vaste échantillon représentatif de toute la population du Canada. Cette enquête comprend des questions demandant aux victimes de violence conjugale si elles ont signalé la situation de violence conjugale aux services de police. Si l'échantillon de cette enquête est vraiment représentatif et que les estimations qu'il permet d'obtenir sont valides, il devrait permettre d'estimer avec une assez bonne précision le nombre de cas signalés à la police ainsi que la proportion des victimes de chaque sexe dans les cas ainsi signalés.

Il appert que l'estimation, au moyen des données de l'Enquête sociale générale, du nombre de victimes de violence conjugale dont la situation a été signalée aux services de police est comparable aux statistiques policières des cas signalés à la police. De même, la proportion des victimes de sexe féminin dans le total des cas signalés est semblable dans les estimations basées sur l'ESG et dans les statistiques policières. Les données représentatives de l'Enquête sociale générale permettent d'estimer le sous-groupe des victimes de violence dont le cas a été signalé à la police. On peut donc affirmer que la *Gazette des femmes* induit une fois de plus le public en erreur quand elle fait l'affirmation suivante : « Facile donc de conclure que les hommes et les femmes sont égaux dans la violence conjugale. Sauf que les statistiques policières disent exactement le contraire. Ainsi, en 1999, sur l'ensemble des victimes de violence de la part d'un partenaire au Canada, 13 % étaient des hommes et 87 % des femmes. Des proportions que confirme le ministère de la Sécurité publique du Québec, selon lequel les hommes composaient 86 % des auteurs présumés de violence conjugale en 2003 » (*Gazette des femmes*, p. 16).

Contrairement à ce que prétend la *Gazette des femmes*, les statistiques policières ne contredisent pas les constats de l'Enquête sociale générale. Les estimations basées sur l'Enquête sociale générale et les statistiques policières sont convergentes et elles décrivent la même réalité. C'est-à-dire que les situations où les femmes sont victimes de violence conjugale sont signalées en proportion plus élevée que les situations où les hommes sont victimes de violence conjugale.

Le rapport de l'Institut de la statistique du Québec, publié en 2003, se livre à une comparaison des données de l'Enquête sociale générale de 1999 et des statistiques policières au Québec pour la même année. Voici un extrait de l'analyse de l'Institut de la statistique du Québec <sup>10</sup>:

*« Au cours des 12 mois précédant l'enquête sur la victimisation, environ 14 600 personnes, comptant pour environ 14 % du total des victimes de violence conjugale au cours de la même période, mentionnent que leur situation a été portée à la connaissance des services policiers au Québec, soit par elles-mêmes (12 000 cas), soit autrement (tableau 8.3). Les données de l'enquête permettent également d'estimer à approximativement 11 600 le nombre de femmes victimes de violence conjugale dont le cas est parvenu à l'attention des services policiers au Québec au cours des 12 mois précédent [...] Par ailleurs, les femmes constituent environ 79 % des cas signalés aux services policiers au cours de cette période [...]*

*Dans le cas du Québec, les valeurs réelles correspondant à ces estimations sont connues, puisque le ministère de la Sécurité publique du Québec publie chaque année un rapport sur le nombre d'infractions réelles de violence conjugale signalées aux divers services policiers du Québec. En 1999, le ministère de la Sécurité publique du Québec recense 14 243 infractions, dont 12 325 infractions subies par des femmes, soit 86,5 % du total, et 1 918, par des hommes, c'est-à-dire une proportion de 13,5 % du total (Motard, 2000 : 12) ».*

Contrairement à ce qu'affirme la *Gazette des femmes*, les statistiques policières ne permettent en aucune manière de remettre en question les taux de prévalence de la violence conjugale obtenus au moyen des données de l'Enquête sociale générale de 1999 ou de 2004. Les résultats de cette enquête permettent plutôt d'estimer avec un bon degré de précision le nombre des cas de violence conjugale signalés à la police et la proportion des victimes de sexe féminin dans le total de ces cas. Les statistiques policières montrent que les hommes victimes de violence conjugale signalent dans une moins grande proportion que les femmes leur situation à la police. Selon le rapport de l'Institut de la statistique, au Québec, au cours des cinq années précédant la tenue de l'enquête, 11 % des 139 000 hommes victimes de violence conjugale ont signalé leur situation à la police; chez les 165 900 femmes

victimes de violence conjugale au Québec au cours de la même période, 28 % ont signalé leur situation à la police <sup>12</sup>.

En somme, le fait que, dans 85 % des cas de violence conjugale signalés à la police, la victime est une femme au Québec, ne peut en aucune manière être invoqué comme argument pour mettre en doute la validité des estimations de la prévalence de la violence conjugale obtenue au moyen de l'Enquête sociale générale. Ce faisant, la *Gazette des femmes* se livre à un exemple typique de généralisation erronée connue sous le nom « d'imposture de l'échantillon clinique ». De ce fait, elle induit ses lectrices et le public en erreur. Il faut malheureusement conclure qu'il s'agit d'un cas avéré de désinformation.

<sup>1</sup> Murray A. Straus, « The Controversy Over Domestic Violence by Women. A Methodological, Theoretical, and Sociology of Science Analysis », dans X. B. ARRIAGA et S. OSKAMP (dir.), *Violence in Intimate Relationships*, Thousand Oaks (Calif.), Sage Publications, 1999, p.29, <http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS21.pdf>

<sup>2</sup> Murray A. Straus, « Injury and Frequency of Assault and the “Representative Sample Fallacy” in Measuring Wife Beating and Child Abuse » dans Murray A. Straus et Richard J. Gelles (dir.), *Physical Violence in American Families. Risks Factors and Adaptations to Violence in 8,145 Families*, New-Brunswick, USA, 1990, p. 86, <http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS6.pdf>

<sup>3</sup> Karl Thomassin « La mesure de la criminalité », *Bulletin d'information sur la criminalité et l'organisation policière*, vol. 2, no 2, décembre, 2000, 16 <http://www.msp.gouv.qc.ca/police/police.asp?ndn=08&txtSection=publicat>

<sup>4</sup> AMERICAN MEDICAL ASSOCIATION, *Violence Toward Men. Fact or Fiction?*, report 9 of the Council of Scientific Affairs (I-94), (1994). [www.ama-assn.org/ama/pub/print/article/2036-2559.html](http://www.ama-assn.org/ama/pub/print/article/2036-2559.html) <http://www.ama-assn.org/ama/pub/category/13683.html>

<sup>5</sup> Michael P Johnson, « Patriarchal Terrorism and Common Couple Violence. Two Forms of Violence Against Women », *Journal of Marriage and the Family*, mai, 1995. p. 289, <http://www.personal.psu.edu/mpj/1995%20JMF.pdf>

<sup>6</sup> Marilyn Kwong, Kim Bartholomew et Donald G. Dutton, « Gender Differences in Patterns of Relationship Violence in Alberta », *Canadian Journal of Behavioral Science*, vol. 31, n° 3, p. 157, <http://www.fact.on.ca/Info/dom/kwong99.htm>

<sup>7</sup> Lynn Magdol, Terrie E. Moffitt, Avshalom Caspi, Denise Newman, Jeffrey Fagan et Phil A. Silva, « Gender Differences in Partner Violence in a Birth Cohort of 21-Year Olds : Bridging the Gap Between Clinical and Epidemiological Approaches », *Journal of Clinical and Consulting Psychology*, vol. 65, n° 1, 1997, p. 75

<sup>8</sup> Holly Johnson, « Method of Measurement », dans Katherine M. J. McKenna et June Larkin, *Violence Against Women. New Canadian Perspectives*, Innana Publication and Education Inc., Toronto, 2002, p. 30-32.

<sup>9</sup> AMERICAN MEDICAL ASSOCIATION, *Violence Toward Men. Fact or Fiction?*, report 9 of the Council of Scientific Affairs (I-94), (1994). [www.ama-assn.org/ama/pub/print/article/2036-2559.html](http://www.ama-assn.org/ama/pub/print/article/2036-2559.html) <http://www.ama-assn.org/ama/pub/category/13683.html>

<sup>10</sup> Denis Laroche, *La violence conjugale envers les hommes et les femmes au Québec et au Canada*, 1999, Institut de la statistique du Québec, 2003, p. 187-188 [http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/ViolenH\\_F-3.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/ViolenH_F-3.pdf)

<sup>11</sup> Denis Laroche, *La violence conjugale envers les hommes et les femmes au Québec et au Canada*, 1999, Institut de la statistique du Québec, 2003, tableau 8.1, p. 184 [http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/ViolenH\\_F-3.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/ViolenH_F-3.pdf)

## Partie X

### Quand le stéréotype tient lieu de méthodologie

La violence conjugale constitue un problème social bien réel. Plusieurs croient cependant que l'ampleur véritable du phénomène a été exagérée. Ce scepticisme est alimenté par le fait que des groupes de pression ont propagé dans les médias, au cours des trois dernières décennies, des chiffres sans validité statistique quant à la prévalence de la violence conjugale.

Un premier exemple de ces fausses statistiques est celui du chiffre avancé par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme qui affirmait que « *chaque année, une Canadienne sur 10 est battue, qu'elle soit mariée ou qu'elle vive en union de fait* »<sup>1</sup>. Il a fallu attendre jusqu'en 1994 pour que Linda MacLeod reconnaisse elle-même que le chiffre publié à grand renfort d'indignation en 1980 n'avait aucune validité statistique : « *Mon estimation n'avait aucun semblant de validité ou de fiabilité statistique... C'était une supposition admise; je n'ai jamais prétendu que ce soit autre chose* »<sup>2</sup>.

Un second exemple nous est donné par le chiffre suivant : « *au Québec, en 1985, on estime à près de 300 000 femmes le nombre de femmes de plus de 15 ans, victimes de violence conjugale quelle qu'en soit la forme* »<sup>3</sup>. Les données ainsi que la méthodologie employées pour parvenir à ce chiffre n'ont jamais été dévoilées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec. Une demande d'accès à l'information sur la méthodologie et les sources de données utilisées pour arriver à ce résultat a permis d'apprendre que ce chiffre n'avait pas de fondements statistiques valides.

Ces deux exemples ne constituent que la pointe visible d'un immense iceberg. Les pages qui suivent vont ajouter d'autres cas au « dossier » de plus en plus volumineux des fausses statistiques sur la violence conjugale au Québec.

### Environ 2 790 000 Canadiens faussement présentés comme ayant commis des agressions sexuelles envers leur conjointe ou une ex-conjointe

Dans un rapport intitulé « *La violence faite aux femmes : à travers les agressions à caractère sexuel* »<sup>4</sup>, recherche publiée en février 1995, le Conseil du statut de la femme (CSF) se livre, dans le premier chapitre de ce document, au procès de la sexualité masculine en général. À l'appui de son réquisitoire contre les hommes, le rapport du Conseil du statut de la femme soumet au troisième chapitre une « preuve » sur l'ampleur des agressions sexuelles, à l'aide de statistiques provenant de diverses enquêtes sur la victimisation et la violence conjugale.

Citant le *Quotidien*<sup>5</sup> du 18 novembre 1993, publié par Statistique Canada, le Conseil du statut de la femme brandit un chiffre accablant à la page 47 de ce rapport : « *L'enquête de 1993 de Statistique Canada donne des précisions importantes sur les agressions commises par les conjoints des femmes. Selon les résultats de l'Enquête sur la violence envers les femmes, 39 % des femmes ont signifié qu'elles avaient été agressées sexuellement par leur conjoint. L'enquête vient donc confirmer les résultats des différentes recherches voulant que les femmes soient les victimes de la violence des hommes qu'elles connaissent* » (Conseil du statut de la femme, 1995, p. 47).

Ce chiffre de 39 %, cité dans le rapport du Conseil du statut de la femme, est manifestement erroné. L'erreur est flagrante aux yeux de quiconque est le moins familier avec la méthodologie et les définitions utilisées lors de l'*Enquête sur la violence envers les femmes* (EVEF) de 1993, ou de quiconque prend la peine de lire les premières pages de l'article du *Quotidien*, qui fournit toutes les précisions nécessaires pour détecter aisément cette erreur. Car, de toute évidence, le chiffre de 39 % des femmes victimes d'agression sexuelle de la part du conjoint, repris dans le rapport du Conseil du statut de la femme, est incompatible avec la méthodologie et les définitions employées dans l'EVEF.

Si l'on prend la peine de lire les faits saillants en page 1 du *Quotidien*, il est dit clairement que « *le quart de l'ensemble des femmes ont été victimes de violence de la part de leur conjoint actuel ou d'un conjoint précédent* ». À la page 2, au paragraphe précédant l'extrait cité par le Conseil du statut de la femme, il est dit à nouveau que « *vingt-cinq pour cent de l'ensemble des femmes ont subi un acte de violence physique ou sexuelle, commis par un conjoint (dans le présent article, on entend par « conjoint » autant les époux que les conjoints de fait)* ». À la page 4 du même texte, un titre en caractères gras indique : « **Une femme sur quatre a été agressée par un conjoint** », suivi une fois de plus du constat

que « *vingt-cinq pour cent de l'ensemble des Canadiennes ont été victimes de violence de la part de leur conjoint actuel ou d'un conjoint précédent depuis l'âge de 16 ans. Cette proportion est encore plus élevée si l'on tient compte uniquement des femmes qui ont déjà été mariées (29%)* ».

À la page 2, immédiatement après la phrase contenant ce chiffre de 39 % de femmes victimes d'agression sexuelle, il y a une figure qui précise la « *proportion des femmes de 18 ans et plus qui ont déjà été victimes d'actes de violence, selon le lien de l'agresseur avec la victime, Canada, 1993* ». Vis-à-vis la catégorie « conjoint », la proportion indiquée est de 25 %; une note au bas de cette figure précise que « *les 2,6 millions de Canadiennes qui ont été victimes d'actes de violence commis par un conjoint représentent 25 % de la population totale de 10 millions de femmes et 29 % des 9 millions de femmes qui ont déjà eu un conjoint* », qu'il s'agisse du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint.

Un encadré de la page 3 du *Quotidien* précise que les « *agressions physiques et sexuelles commises par le conjoint sont définies comme des voies de fait contre l'épouse/la conjointe* » et réfère à un encadré subséquent pour une définition de ces termes. Cet encadré, intitulé « Mesure des voies de fait contre l'épouse/la conjointe » se trouve à la page 6 du *Quotidien*. Il énumère le module de 10 questions<sup>5</sup> employées dans l'*Enquête sur la violence envers les femmes* de 1993 pour mesurer les « *voies de fait contre l'épouse/la conjointe* », parmi lesquels se trouve l'énoncé : « *Vous a forcé à vous livrer à une activité sexuelle contre votre gré en vous menaçant, en vous immobilisant ou en vous brutalisant d'une façon quelconque* ».

Si, comme le mentionne l'article du *Quotidien* à maintes occasions, 25 % de l'ensemble des Canadiennes ont été victimes d'actes de violence conjugale, c'est-à-dire de voies de fait, dont la définition inclut les agressions physiques et les agressions sexuelles de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, durant le cours de leur union avec cette personne, comment le Conseil du statut de la femme peut-il passer outre ces définitions précises et explicites pour se persuader que cette proportion puisse atteindre 39 % de l'ensemble des Canadiennes pour les seules agressions sexuelles commises par un conjoint? À moins que le Conseil du statut de la femme n'adhère à une logique fallacieuse où la partie est nécessairement plus grande que le tout, une telle chose est impossible.

Enfin, à la page 5 du *Quotidien*, une figure, présentant la « *proportion de femmes de 18 ans et plus qui ont déjà été mariées, selon le type de violence infligée par leur conjoint actuel ou un conjoint précédent, Canada 1993* », établit à 8 % la proportion des femmes agressées sexuellement. La statistique réelle portant sur la prévalence sur la durée totale de l'union (prévalence à vie) des agressions sexuelles par le conjoint actuel ou un ex-conjoint est bel et bien de 8 %, et non de 39 %, comme prétendait à tort l'avoir confirmé le Conseil du statut de la femme. Il importe au passage de noter que le rapport du Conseil du statut de la femme n'a pas jugé bon de mentionner à la page 47 de son rapport que la proportion erronée de 39 % de femmes agressées sexuellement était un taux de prévalence à vie, laissant ainsi le lecteur libre de croire à tort qu'il pouvait s'agir d'un taux de prévalence annuelle.

L'écart entre la proportion réelle des femmes victimes de situations d'agression sexuelle de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint (8 %) et la proportion faussement rapportée par le Conseil du statut de la femme (39 %) est de 31 points de pourcentage. Comme il y a environ 9 000 000 de femmes faisant état d'un conjoint ou d'un ex-conjoint au Canada en 1993, on peut évaluer qu'environ 2 970 000 Canadiens ont été injustement désignés par le Conseil du statut de la femme comme ayant commis des agressions sexuelles envers leur conjointe ou une ex-conjointe. Au Québec seulement, on peut évaluer au quart de l'effectif canadien, soit environ 700 000 conjoints ou ex-conjoints, le nombre des hommes victimes de cette accusation injuste de la part du Conseil du statut de la femme.

Comme le montrent les paragraphes précédents, l'analyse des données de l'*Enquête sur la violence envers les femmes* dans le *Quotidien* du 18 novembre 1993 comportait toutes les informations méthodologiques et toutes les définitions nécessaires pour que le Conseil du statut de la femme puisse mettre en doute la véracité de la mention que la proportion de 39 % femmes victimes d'agressions sexuelles se rapporte aux actes de violence commis par un conjoint. La prudence élémentaire aurait exigé que le Conseil du statut de la femme consulte aussi la version anglaise du même texte, avant de conclure hâtivement avoir la confirmation d'un taux de prévalence aussi élevé des agressions sexuelles de la part des conjoints.

Le texte auquel se réfère le Conseil du statut de la femme, se lit de façon suivante, à la page 2, dans la version française du *Quotidien* du 18 novembre 1993 : « *De même, 39 % des femmes ont déclaré avoir subi des agressions sexuelles et 15 % ont été victimes d'attouchements sexuels non désirés*

*uniquement (Ces proportions se rapportent aux actes de violence commis par un conjoint) ». La version anglaise du même texte est la suivante, à la page 2, dans le Daily <sup>6</sup> du 18 novembre 1993 : « Similarly, 39 % of women reported having been sexually assaulted and 15 % experienced unwanted sexual touching only (These figures include violence by spouses) ». On a substitué le verbe français « se rapportent » comme traduction du mot anglais « include » dans la version anglaise originale produite à Statistique Canada.*

Si l'on se réfère à nouveau à l'encadré de la page 3 du *Quotidien*, précisant la « Définition de la violence » employée dans l'*Enquête sur la violence envers les femmes* et à un autre encadré de la page 4 du *Quotidien* relatif à la mesure des agressions sexuelles dans cette enquête, il est facile de comprendre que cette statistique de 39 % relative aux agressions sexuelles s'applique non seulement aux victimes du conjoint ou d'un ex-conjoint, mais aussi à l'ensemble des victimes des catégories suivantes d'hommes : les inconnus et les autres hommes connus de la victime (les connaissances, les voisins, les membres de la famille, les amoureux, et enfin, les conjoints ou ex-conjoints).

Bref, toutes les catégories d'hommes sont couvertes par cette statistique sur le taux de prévalence à vie, de même que toutes les catégories d'agressions sexuelles, allant des attouchements sexuels importuns jusqu'aux agressions sexuelles avec violence blessant grièvement la victime (il s'agit de la variable TOTSEX, dérivée des questions J15, C30, C25, C28, C24, C22, C19, C17, C15, C13, C11, C9 C7, C6, C4, C2 du questionnaire de l'*Enquête sur la violence envers les femmes*) <sup>7</sup>. En outre, cette statistique est un taux de prévalence à vie, depuis l'âge de 16 ans, précision que le Conseil du statut de la femme a omis de mentionner à la page 47 de son rapport.

De plus, une simple consultation des autres publications de Statistique Canada aurait pu permettre au Conseil du statut de la femme de déceler aisément cette erreur. Les estimations statistiques sur le taux de prévalence à vie des agressions sexuelles commises par le conjoint ou un ex-conjoint déclarées par les participantes à l'enquête de 1993 ont été publiées à au moins deux autres occasions au cours de l'année 1994 avant la parution du rapport du Conseil du statut de la femme en février 1995.

En mars 1994, le bulletin *Juristat* <sup>8</sup> de Statistique Canada présentait les résultats de l'EVEF de 1993. Le tableau 4, à la page 9, fait état de la « proportion de femmes de 18 ans et plus se trouvant ou s'étant trouvé dans une relation conjugale violente, selon le type de violence », dans l'ensemble du Canada.

À la dernière ligne de ce tableau 4, parmi les femmes qui sont mariées, qui l'ont déjà été ou qui vivent en union libre avec un homme, 8 % des femmes ont été victimes d'agression sexuelle de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint. Si l'on ne tient compte que des femmes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, 2 % des femmes ont fait mention d'agression sexuelle depuis le commencement de la relation avec ce conjoint, et dans le cas des femmes qui ont un ex-conjoint avec qui elles ne vivent plus au moment de l'enquête, 17 % font mention du même genre d'agression.

Dans le cas des femmes avec un conjoint au moment de l'enquête, le nombre des conjointes (c'est-à-dire le dénominateur de la proportion, soit 6 690 000 femmes) est mentionné à la première ligne du tableau 2, à la page 6, et le nombre de victimes (c'est-à-dire le numérateur de la proportion, soit 108 000 femmes victimes d'agression sexuelle) est mentionné à la dernière ligne du tableau de la page 9. Donc, la statistique non arrondie pour la proportion des femmes agressées sexuellement par leur conjoint actuel pendant le cours de cette union est de 1,6 % environ. Il s'agit déjà d'une proportion énorme, mais qui se trouve tout de même aux antipodes du 39 % que le Conseil du statut de la femme prétend faussement avoir confirmé.

Ce même tableau a été publié dans une analyse <sup>9</sup> de Statistique Canada portant le titre « *La violence familiale au Canada* », en juin 1994, au tableau 1.5, à la page 13. De plus, cette statistique a sans doute été mentionnée dans un grand nombre de journaux, de revues ou de publications au Québec et dans l'ensemble du Canada. Pour ne pas voir ces données et accepter comme fondé le résultat imputable à une banale erreur de traduction de Statistique Canada, il fallait vraiment vouloir sélectionner, parmi toutes les statistiques sur la prévalence à vie des agressions sexuelles de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint provenant de l'*Enquête sur la violence envers les femmes* de 1993, le résultat le plus incriminant envers les hommes en général, c'est-à-dire le seul qui soit erroné.

Au paragraphe suivant celui mentionnant, à la page 47 de son rapport, la proportion erronée de 39 % des femmes victimes d'agression sexuelle de la part de leur conjoint, le Conseil du statut de la femme énonce clairement l'interprétation qu'il donne à cette fausse statistique et l'usage qu'il entend en faire :

« Il faut constater que le viol et les autres agressions à caractère sexuel sont des actes fréquents, contrairement à la conception traditionnelle qui veut que ces délits soient inusités compte tenu de leur gravité, de leur ignominie et surtout de leur quasi-absence de signalement. Sous cet éclairage, ces délits sont loin d'apparaître comme atypiques dans une société mais plutôt comme constitutifs des rapports sociaux ».

Depuis l'Enquête sur la violence envers les femmes de 1993, Statistique Canada a réalisé, à l'occasion de l'Enquête sociale générale sur la victimisation en 1999 et en 2004, deux autres enquêtes avec des sections spécialisées portant sur le problème de la violence conjugale. En ce qui a trait aux agressions sexuelles subies par les femmes de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, Statistique Canada <sup>10</sup> rapporte que le nombre de femmes victimes de ces agressions s'élève à 138 000 en 1999 et à 106 000 en 2004. Si l'on considère que le nombre total des femmes avec un conjoint actuel ou un ex-conjoint était d'environ 10 millions au moment où ces enquêtes ont été effectuées (un peu moins en 1999 et un peu plus en 2004), il s'avère que le taux de prévalence sur cinq ans des agressions sexuelles subies par les femmes de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint se situe autour de 1 % en 1999 et en 2004.

Le taux de prévalence annuelle des agressions sexuelles de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au Canada se situerait ainsi nettement au-dessous de un demi de 1 % en 1999 et en 2004. Il s'agit déjà de proportions élevées; toute agression sexuelle est inacceptable. Il faut quand même noter que ces taux de prévalence annuelle provenant de l'Enquête sociale générale de Statistique Canada sont du même ordre de grandeur que les résultats du SCVMU mené au début de 1982 et qu'ils sont aussi 80 fois moins élevés que la statistique erronée de 39 % propagée par le Conseil du statut de la femme. Il faut aussi souligner que le Conseil du statut de la femme se garde bien de faire mention de telles statistiques quand elles vont à l'encontre de ses « croyances ».

L'agression sexuelle est inacceptable. Les fausses accusations d'agression sexuelle sont également inacceptables. Hormis l'homicide, les agressions sexuelles comptent parmi les infractions les plus graves du Code criminel canadien et constituent une forme de violence qui fait à juste titre l'objet d'une réprobation générale dans notre société. Dans le Code criminel canadien, les délits de nature sexuelle sont passibles de lourdes peine d'emprisonnement. Les agresseurs font l'objet d'un dossier criminel indélébile et sont mis au ban de la société. Le seul fait d'être accusé d'un tel crime suffit à stigmatiser et à ostraciser un homme pour le reste de son existence et à le détruire psychologiquement et moralement.

Il est difficile de trouver propos plus ignominieux, plus offensant, plus déshonorant envers un homme qu'une fausse allégation d'agression sexuelle. La plus élémentaire prudence et la plus élémentaire rigueur méthodologique de la part du Conseil du statut de la femme du Québec aurait permis d'éviter qu'environ 2 970 000 Canadiens soient erronément, injustement et gratuitement désignés comme ayant commis l'un des crimes jugés les plus sordides et les odieux dans notre société. Les fausses statistiques au service de la propagation de stéréotypes sur la violence conjugale et les agressions sexuelles par le conjoint ou un ex-conjoint sont inacceptables.

<sup>1</sup> Linda MacLeod et Andrée Cadieux, *La femme battue au Canada. Un cercle vicieux*, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, 1980, p. 23.

<sup>2</sup> Linda MacLeod, « Le défi posé par la mesure d'un problème social sans nom », dans *Violence envers les femmes : la controverse des chiffres. Actes du colloque tenu à Montréal le 17 mai 1994 dans le cadre du congrès de l'ACFAS*, publié sous la direction de Maryse Rinfret-Raynor, Francine Ouellet, Solange Cantin et Chantal Hamel, Collection Réflexions, n° 2, CRI-VIFF, 1994, p. 13.

<sup>3</sup> Ministère des Affaires Sociales du Québec, *Une politique d'aide aux femmes violentées*, Québec, 1985, p. 10.

<sup>4</sup> Conseil du statut de la femme, par Mariangela Di Domenico, avec la collaboration de Guylaine Bérubé, sous la coordination de Jacqueline Ramoisy, *La violence faite aux femmes : à travers les agressions à caractère sexuel— Recherche*, No. 195-03-R, Conseil du statut de la femme, Les Éditions du Québec, février 1995, 79 p.

<sup>5</sup> Statistique Canada, « L'Enquête sur la violence envers les femmes », *Le Quotidien*, 18 novembre, Catalogue 11-001F, 1993, p. 2.

<sup>6</sup> Statistics Canada, « The Violence Against Women Survey », *The Daily*, 18 novembre, Catalogue 11-001E, 1993, p. 2.

<sup>7</sup> Statistique Canada, *Enquête sur la violence envers les femmes*, 1993, Manuel des codes pour les usagers, 1996,

<sup>8</sup> Karen Rodgers, « Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe », *Juristat*, vol. 14, n°9, mars 1994, Catalogue 85-002, Statistique Canada, 1994, p. 9,

<sup>9</sup> Statistique Canada, *La violence familiale au Canada*, juin 1994, Catalogue 89-5410XPF, Ottawa, 1994, p. 13.

<sup>10</sup> Statistique Canada, *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2005*, Catalogue 85-224-XIF, Ottawa, 2005, tableau 1.1, p. 30,